

N°1

De: Guillaume F <flechaire.besac@me.com>
Envoyé: jeudi 28 mars 2024 15:19
À: Enquete Publique PLU
Objet: Opposition à la construction de 10 immeubles quartier de la condamine

Monsieur le commissaire,

Comment pouvez-vous, en 2024, envisager de donner votre accord à la construction de 10 immeubles dans le quartier de la condamine, qui est superbe et renferme une biodiversité incroyable ! Nous avons besoin à notre époque de lieux où la nature est autant préservée que possible, et pas d'artificialiser les sols comme sur le projet de de l'A69 par exemple !

Guillaume Fléchaire

N°2

De: Edouard Rey <edouard.rey@laposte.net>
Envoyé: jeudi 28 mars 2024 20:38
À: Enquete Publique PLU
Objet: Fwd: Les actus importantes de vos combats !

Bonjour,

sans être de la Région, je m'associe totalement à la volonté des habitants de votre commune à vouloir préserver leur cadre de vie tranquille et harmonieux. Stop à l'urbanisation sauvage au milieu de nos beaux paysages. Sachons garder ce qui mérite de l'être.

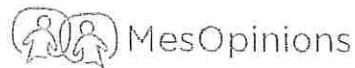
Salutations.

----- Message transféré -----

Sujet : Les actus importantes de vos combats !

Date : Wed, 27 Mar 2024 19:25:08 +0100

De : MesOpinions.com <noresponse@news.mesopinions.com>



Les dernières actualités de vos combats



Remerciements et Enquête Publique Bonjour à tous,

Nous voulions vous remercier chaleure..

[Lire](#)

[Lire](#)

Toute l'équipe de MesOpinions se mobilise avec vous au service de la démocratie participative.

Agissez pour le monde de demain en lançant **votre pétition**.

[Je lance ma pétition](#)

N°3

De: Félix Régis <felixregis06@gmail.com>
Envoyé: vendredi 29 mars 2024 08:22
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête sur la construction d'habitation à Bourg d'Oisans

Bonjour,

J'habite juste au dessous du projet de construction d'immeubles, plus exactement à la ville noire. Subir les désagréments liés est déjà une chose qui en soi ne m'enchant pas: bruit, camions, ... Mais qui plus est, pour contribuer au tout tourisme, et à l'expansion de la politique des stations ultra polluante ! Je ne soutiens donc pas un projet qui suit une économie d'enrichissement des grands patrons, la bétonisation de la ville (alors qu'on pourrait soutenir une politique de réhabilitation des habitats vides). Aujourd'hui, dans le contexte de crise écologique, il n'est pas envisageable de construire des logements pour accueillir encore plus de touristes, alors qu'on se désintéresse de la population locale. On a vu ce que donnait la culture hors sol, vous êtes en train de faire de même pour ce territoire, du hors sol. J'ai 17 ans aujourd'hui, j'habiterai demain sur cette planète et peut être sur ce territoire de l'Oisans que j'affectionne particulièrement pour sa nature, et je souhaite un avenir durable et vivable.

En vous remerciant de votre attention.

N°4

De: Roland Guichard <guichardroland@gmail.com>
Envoyé: mercredi 3 avril 2024 08:49
À: Enquete Publique PLU
Objet: projets immobiliers.

Bonjour! Je suis contre ces projets mégalomaniques de densification de l'habitat avec les conséquences que ça peut et va entraîner, à savoir la qualité de vie avec une augmentation exponentielle de la population et tout ce qui en découle, trafic routier et parkings déjà saturés, environnement. "petite ville de demain" douce rigolade, veut on transposer les problèmes urbains à la montagne. De la mesure, svp!

NOS

De: Chatel Marie-Paule <chatel.marie-paule@orange.fr>
Envoyé: jeudi 4 avril 2024 16:34
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquete publique PLU Bourg d'Oisans

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les projets du secteur de la Condamine paraissent tout simplement démesurés et non intégrés à l'habitat alentour. Pourquoi un tel sursaut de constructions au risque de faire perdre l'âme de ce village ,dont je suis native, et le banaliser au mépris des attentes de la population tant locale que touristique en recherche d'authenticité ? Quel diagnostic des besoins a permis d'aboutir à ces projets de construire autant de logements ?

Sans parler des soudaines nuisances de tous ordres qu'engendreraient ces constructions pour les riverains : vue, bruit,circulation, sécurité...

Je suis formellement opposée à ces constructions , comme bon nombre de personnes qui se sont manifestées par le biais d'une pétition et veux croire en un changement de cap.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Marie-Paule CHATEL
77 place Baron Belvédère
83250 - La Londe les Maures-

Envoyé depuis l'application Mail Orange

W06

De: Durdan Matthieu <matthieu.durdan@yahoo.fr>
Envoyé: mardi 9 avril 2024 16:26
À: Enquete Publique PLU
Cc: Isabelle Durdan
Objet: Enquête publique sur la modification de droit commun n°1 du PLU du Bourg d'Oisans

Mr le Commissaire Enquêteur,

Nous nous adressons à vous en tant que voisins directs du sous secteur d'OAP 1.5, situé dans le quartier de la Condamine. Notre maison se situe en contrebas de cette zone (juste de l'autre côté de la route), elle est située en-dessous du virage qui est à gauche de la zone concernée.

Nous venons par la présente vous signifier que nous sommes OPPOSES aux évolutions de PLU proposées. Merci de bien vouloir consigner nos remarques dans le registre public, et dans la mesure du possible d'apporter des réponses à nos questionnements.

La densification préalablement mise en place avec 63 logements dans ce sous secteur d'OAP nous paraissait déjà hors normes pour notre village de montagne. Que dire d'une nouvelle évolution pour passer à 116 logements ? C'est tout simplement inaudible ! Nous vivons aux portes de la forêt et du Parc National des Ecrins, secteur que nous avons choisi pour son calme, sa proximité avec la nature, et pour son caractère résidentiel intégré (quelques bâtiments en R+1).

Il nous paraît totalement déraisonnable d'imaginer l'implantation de 7 immeubles derrière chez nous pour 116 logements, et potentiellement 3 immeubles devant chez nous (même si c'est une zone hors OAP) pour un total de 160 logements.

Des questions de fonds se posent :

- Comment seront gérés les accès ? Nous ne pouvons pas nous croiser sur l'unique route qui permet de venir à la Condamine => ce sujet est également à mettre en perspective avec les travaux qui se passent dans le Centre du Bourg d'Oisans. En effet, en venant de Grenoble ou de l'Alpe d'Huez, les accès et in fine les temps de trajets pour rejoindre notre quartier se sont drastiquement rallongés avec le blocage de la circulation dans le centre ville. Il semblerait que la situation temporaire des travaux en ville soit représentative des conditions de circulation futures (nous avons entendu dire que les accès des véhicules ne pourraient plus se faire que de manière très limitées dans le centre ville). En conséquences, les temps d'accès pour venir et partir du quartier vont se rallonger d'autant car nous devons emprunter des petites routes de contournement pour venir jusqu'à chez nous. Que se passera-t'il si ces mêmes petites routes voient arriver 300 nouveaux véhicules, peut-être 400 ou plus si l'on rajoute le projet des anciens tennis et du bois Gauthier ? Ca ne paraît vraiment pas raisonnable !!! Où sont les voiries dimensionnées pour permettre la circulation de ces véhicules ? N'est-il pas de bon ton en matière d'urbanisme de commencer par créer les accès, et une fois qu'ils existent de proposer des projets immobiliers ?

> A court terme, on nous parle de faire passer les véhicules par la montée de la condamine et potentiellement de les faire descendre par la montée de la cure (à droite du sous secteur d'OAP 1.5) dicit Mr le Maire ? Quel est votre avis sur cet accès en hiver ? Est-ce que cela vous paraît acceptable ?

A un horizon, semble-t-il plus lointain (indéfini malgré nos diverses questions), il se pourrait qu'une voie de circulation soit créée pour relier la condamine à la descente du collège via les anciens tennis. Celle-ci nécessiterait de nombreuses évolutions : achats de différentes parcelles de terrains (voir peut-être des expropriations ?), création d'ouvrages de terrassements significatifs de la future route (actuellement quelques vieux murs en pierres pour soutenir un passage piéton), création des ouvrages et des protections liées, ...

On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi la cure et son jardin ne sont pas identifiés comme l'église sur le schéma graphique de la page 10 du rapport de présentation, à savoir comme des lieux publics ? Alors même que cette parcelle semble être touchée par le tracé de la future route.

Notre Commune semble prendre les sujets à l'envers : elle donne des autorisations de construction à tout va à des promoteurs, puis une fois que tout cela sera fait, il se pourrait que l'on initie des démarches pour créer de nouveaux axes de circulation. Un peu de bon sens !

On dirait qu'il y a une urgence soudaine à bâtir des centaines de logements au Bourg d'Oisans alors que la croissance naturelle de notre village est de l'ordre d'une dizaine de personnes par an (en plus ou en moins en fonction des années). Pourquoi une telle pression ?

Dans un contexte aussi marqué de densification, il semblerait que la desserte par transport en communs se révèle nécessaire : comment envisagez-vous de faire passer des bus sur la route de la condamine ? Quelle solution alternative proposez-vous ?

- Où seront garés les véhicules qui ne pourront pas se garer dans les ensembles immobiliers (PLU impose depuis peu 1 place de parking par logement, alors que la moyenne est de 2 véhicules par foyer au Bourg d'Oisans) ? Alors même que le seul espace de parking du quartier (le terrain de l'ancien camping) fait lui-même l'objet d'un Permis de construire en cours d'instruction ?

A noter d'ailleurs que sur le schéma graphique l'école primaire a disparu des espaces publics (ce qui est compréhensible car la nouvelle école se situe plus loin maintenant). Pourtant, le bâtiment de l'ancienne école est quand à lui affecté à l'usage du péri-scolaire avec des problématiques évidentes de parking pour des enfants qui sont déposés et récupérés matin et soir dans cet établissement public. Dans ce contexte, pourquoi est-ce que cet ensemble immobilier a perdu son caractère de lieux public ? Est-ce que cela a un lien avec la nécessaire desserte de parking liée ?

- Quid des cheminements piétons et à vélo, nous sommes inquiets pour nos enfants et nous-mêmes, dans un contexte qui pourrait voir arriver des centaines de véhicules dans un quartier qui n'a jamais été pensé pour répondre à de tels besoins.

- A qui sont destinés ces logements ? Encore des lits froids (présence dans les logements moins d'un mois par an) pour des touristes à qui l'on fait miroiter un ascenseur valléen qui pourrait aller à l'Alpe d'Huez, alors même que sa bonne fin est plus qu'hypothétique ? Et de ce fait, se pose la question de la commercialisation : comment une petite Commune comme Bourg d'Oisans peut construire et vendre 300 à 400 logements en quelques mois (sous secteur d'OAP 1.5 et les autres) ?

- Sur le sous secteur 1,5, nous avons identifié dans les évolutions proposées l'apparition d'une nouvelle chaussée qui sortirait sur la route, juste au-dessus de notre entrée :

> Pourquoi implanter une nouvelle voie alors qu'une autre voie existe d'ores-et-déjà juste en aval, et dans un contexte où le PC de Novelia bénéficie déjà de trois autres accès par la partie haute de la zone... ? Il nous semblait qu'en matière d'urbanisme, il y avait un devoir de limitation du nombre d'accès pour desservir une parcelle. Ce n'est plus le cas ?

> Par ailleurs, qu'est-ce que cela cache ? Il semblerait que cette route ne permette pas de desservir les bâtiments qui ont été validés dans le cadre du permis de construire Novelia délivré ? Faut-il

s'attendre à une annulation du permis de construire actuel et au dépôt d'un nouveau permis de construire ? Et dans l'affirmative, se peut-il qu'il y ait encore plus de logements que dans la dernière version... alors même qu'elle semblait déjà irréaliste en termes d'intégration dans le paysage du quartier ?

> Le point de jonction avec la route se ferait à priori avec un angle très marqué, ce qui poserait probablement problème pour les véhicules qui viendraient de l'aval. Mais cela interpelle encore plus pour les accès des gros véhicules (travaux, pompiers et autres secours, ...). Par ailleurs, la première partie serait en montée. Compte-tenu du caractère montagneux du Bourg d'Oisons, nous avons des hivers parfois rudes. Nous sommes inquiets des problématiques liées à cet accès (à la montée et à la descente), à fortiori avec de la neige et du verglas. Il paraît complexe de mettre en place des protections pour nous protéger de ce risque, aussi, nous craignons que des véhicules glissent et terminent dans notre terrain situé en aval.

> L'accès à notre terrain semble être une des seules zones de stationnement sur la partie haute de la rue. Par exemple le camion qui est venue implanter le panneau de permis de construire de Novelia s'est garé chez nous (sans notre accord bien sûr). Qu'est-il prévu pour gérer ce type de flux à l'avenir ?

> Le volume de véhicules qui pourraient passer par ce chemin serait probablement important, et l'accès proposé paraît extrêmement risqué. A ce titre, nous sommes **TOTALEMENT OPPOSES A LA CREATION DE CET ACCES** juste au-dessus de notre terrain.

- Notre propriété et notre maison se situent en contrebas du sous secteur d'OAP 1.5, en aval et au sud est (exposition principale des bâtiments dans notre quartier) de l'implantation des constructions qui pourraient être réalisées sur ce tènement. L'idée de se retrouver épiés par 116 logements du matin au soir ne nous convient pas. Aussi, nous souhaiterions connaître les engagements que la mairie et que les acquéreurs de ces parcelles sont prêts à prendre pour nous protéger des regards indiscrets :

> La mairie peut-elle nous garantir que les arbres qui bordent la montée de la Condamine seront conservés ? (Cf opération en centre ville avec l'abattage de tous les arbres, et qui seront peut-être remplacés par de jeunes pousses)

> Les acquéreurs peuvent-ils s'engager à implanter des espaces végétalisés pour neutraliser les vis à vis et créer une nécessaire intimité ?

> Nous souhaitons indiquer également que la création d'espaces denses nécessite de couvrir de nouvelles problématiques, comme par exemple la gestion des déchets. Nous sommes parfaitement opposés à voire apparaître une zone de collecte de déchets juste devant chez nous (odeurs, bruits, ...). Or, le document n'indique rien à ce propos.

> Enfin, et c'est un point essentiel à nos yeux, pourquoi permettre l'implantation de bâtiments de 20m de haut dans une zone pavillonnaire essentiellement bâtie en R+1 sur une zone dont le terrain est naturellement en pente ? Il est évident que la création de ces logements va venir créer des impasses visuelles énormes pour les voisins qui sont déjà implantés, et venir dénaturer l'aspect global de notre village.

Ainsi, les promoteurs présentent leurs projets comme des R+3 en raisonnant sur la vue située du côté amont. De notre point de vue (en aval des constructions), le sujet est bien différent, en effet, le premier niveau qui ressort sur les plans est celui des garages (R-1 côté amont), puis le « rez de chaussée », puis trois étages, puis un faitage, qui compte-tenu des pentes imposées par le PLU représente quasiment 2 étages de hauteurs... au total, nous aurions devant nos yeux 7 immeubles de l'équivalent de 7 étages... on est bien loin de l'affichage "R+3", qui dans notre contexte montagnard est pour le moins interprétable. Nous sommes à ce titre totalement opposés à l'intégration de blocs d'immeubles hauts au coeur de notre quartier.

Pourquoi vouloir apporter des logiques urbaines dans un contexte rural et montagnard qui n'en a pas besoin ?

Par ailleurs, nous rejoignons le mouvement en cours avec la pétition qui a été réalisée, et pour toute les raisons évoquées dans ce contexte, nous souhaitons vous signifier que nous sommes OPPOSES à ce projet de modification du PLU.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément, et vous remercions par avance de bien vouloir accuser réception de notre courriel,

Meilleures salutations,

Isabelle et Matthieu Durdan

N07

De: Durdan Matthieu <matthieu.durdan@yahoo.fr>
Envoyé: mercredi 10 avril 2024 14:30
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique sur la modification n°1 du PLU du Bourg d'Oisans
Pièces jointes: Note à destination de Mr RHONE, Commissaire Enquêteur.pdf; ATT00001.txt

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Un ensemble d'habitants du quartier de la condamine, en tant que voisins directs du sous-secteur 1.5 de l'OAP, ont souhaité parler d'une seule voix pour vous faire un retour sur le projet de modification du PLU pour lequel une enquête publique a été ouverte jusqu'au 25 Avril 2024.

Veuillez trouver en PJ une note qui reprend en synthèse les points clés que nous avons identifié avec les questionnements afférents, et qui, au global, traduit notre position collective d'opposition à la modification du PLU du Bourg d'Oisans telle qu'exprimée.

Nous vous prions de verser au registre de l'enquête publique l'intégralité de ces éléments.

Nous avons souhaité mettre à votre disposition les éléments par écrit dans un premier temps compte-tenu de la diversité des sujets, et vous proposons de venir vous rencontrer le 18 Avril 2024 pour échanger avec vous de vive voix sur nos préoccupations dans un second temps. Ce sera peut-être également l'occasion de venir constater ensemble, sur le terrain, certains éléments que nous avons évoqué.

Il est possible, au-delà de ce retour commun, que chacun de nous puisse vous faire part de problématiques qui nous sont propres, en direct.

Nous nous tenons à votre disposition pour éclairer certains sujets au besoin,

Veuillez agréer, Mr le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos cordiales salutations,

Les habitants du quartier de la Condamine

Note à destination de Mr Xavier RHONE, Commissaire Enquêteur, dans le cadre du projet de modification n°1 du PLU du Bourg d'Oisans.

Note rédigée le 28/03/2024 au Bourg d'Oisans, par un ensemble d'habitants du quartier de la Condamine (Contacts : Isabelle et Matthieu Durdan, Dominique et Christine Wenzel, Maud Galois, Géraldine Cordelier, Martine et Roger Pesselier, Catherine et Eric Labeye-Voisin, Florence Crosasso), situé dans le sous-secteur 1.5 de l'OAP, qui est en premier lieu concerné par les évolutions proposées par la modification du PLU, objet de l'enquête publique qui se tient du 25/03/2024 au 29/04/2024.

Mr le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous un condensé de nos retours sur le rapport de présentation de la modification de droit commun n°1 du Bourg d'Oisans - en lien avec les différents documents annexes- mis à disposition sur le site de la Mairie du Bourg d'Oisans.

Nous vous informons par la présente que les documents graphiques ne sont pas consultables sur de nombreux ordinateurs. Notre appréciation est donc partielle.

En propos préalables, nous avons réalisé cette note afin de pouvoir garder une trace de nos questionnements et dans l'optique de structurer nos échanges avec vous à des fins constructives. Nous souhaiterions, après vous avoir adressé la présente note, pouvoir vous rencontrer afin d'échanger sur ces différents sujets de vive voix.

L'essentiel des propos ci-après est formulé sous forme de constats et de questionnements afin de vous faire part de notre point de vue sur les évolutions envisagées, pour autant nous vous prions de bien vouloir noter que nous exprimons par ce courrier notre **opposition formelle à cette modification de PLU**. Les trente-quatre points évoqués dans le courrier sont autant de sujets et d'arguments qui constituent, au global, un refus de notre part d'accepter de près ou de loin les termes de la modification du PLU telle qu'exprimée.

Nous allons évoquer par la suite des documents de références, nous tenons à votre disposition l'intégralité de ces éléments sur simple demande. Vous pouvez également accéder à la pétition que nous avons lancée sur <https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-construction-10-immobiles-20-quartier/228653> (vous en trouverez également une copie en annexe 1 de ce document) et vous invitons également à consulter les commentaires laissés par les pétitionnaires (annexe 2 de ce document). Ils sont très éclairants sur l'ambiance dans laquelle se déroulent toutes ces démarches.

Nous avons présenté nos constats/remarques ci-après dans l'ordre des pages du rapport de présentation :

Page	Sujet	Constats / Questions
4	PPRN	Pour quelle raison le PLU doit-il être mis en conformité avec le PPRN approuvé en 12/2022, uniquement sur le risque crue rapide de rivière ?
4	PPRN	A quel moment les autres types de risques -qui en l'occurrence nous impactent beaucoup plus- vont-ils être intégrés au PLU ?
4	PPRN	Quels sont les dossiers d'expertise qui ont conduit à faire évoluer la carte des risques du PPRN fin 2022 ? Où sont-ils consultables ? Cette question a déjà été adressée sans réponse apportée, pourquoi ?
5	Nuisances	Il est indiqué que c'est une procédure de modification qui n'induit pas de risques de nuisances. Nous tenons à vous informer que nous ne partageons pas du tout cette vision, et que les habitants de notre quartier ont réalisé différentes démarches en justice à l'encontre de permis de construire que nous ne jugeons pas recevables. Nous avons notamment réalisé des recours gracieux, puis contentieux à l'encontre des PC délivrés au profit de Novella et Triglat sur la zone de la Condamine (sous secteur 1.5). L'argumentation développée dans chaque recours met en évidence les différents types de nuisances. Souhaitez-vous que nous mettions à votre disposition ces documents à titre d'information ?
7	Explication	"La commune a rencontré de nouvelles problématiques, notamment dans l'application des orientations d'aménagement et de programmation de son PLU" => C'est la justification actuelle de toutes les évolutions proposées dans cette modification de PLU, mais cette formulation est très fautive sur les problématiques réellement rencontrées qui justifient ces évolutions. Quelles sont-elles ?
7	Explication	"...nouvelles problématiques : modifier la répartition de logements à produire entre les sous-secteurs de l'OAP n°1 dite "Le Bourg" => Pourquoi est-ce que ce besoin apparaît soudainement ? Qu'est-ce qui le justifie réellement ? Pourquoi concentrer les logements dans une zone très enclavée et mal desservie (une seule voie très étroite pour gérer des flux montants et descendants) ?
7	Explications	"Modifier les critères d'implantation liés aux enjeux architecturaux et environnementaux prévus dans les deux OAP " Le Bourg" et "La Paute" => Il ressort que ce qui est supprimé est lié au fait d'implanter les bâtiments au nord de la parcelle et de laisser de la place au sud pour implanter les espaces verts. En conséquence, à quelles fins réelles sont destinées ces évolutions ? Ne serait-ce pas pour rendre possible des implantations d'immeubles au Sud des parcelles, ayant pour effet de densifier à outrance, privant ainsi de leurs vues certaines maisons existantes ?
7	Explications	Pourquoi les périmètres réservés n°21, 24 et 25 vont-ils faire l'objet de modifications ? Quel est l'objectif réel de ces évolutions ? Voulez-vous bâtir une route qui relie la mairie au parking du Vénéon ? Est-ce que l'objectif est de raccourcir le temps d'accès entre le rond point de l'Alpe d'Huez et la mairie ? Serait-ce dans l'espoir de desservir un jour une hypothétique liaison par câble avec l'Alpe d'Huez ?
7	Explications	"... mais la répartition entre les différents sous-secteurs de l'OAP n°1 est ajustée en fonction des besoins" => à nouveau à quels besoins faites-vous référence ? Tout cela est parfaitement imprécis en termes de justification. Quelles sont les motivations réelles de ces évolutions ? Parlons-nous ici des enjeux d'installer de nombreux résidents secondaires pour qu'ils puissent payer des taxes et habiter les lieux moins de 30j par an ? Est-ce que le Bourg d'Oisans doit subir la même politique de logements fantômes que dans les stations avec des logements inoccupés plus de 330j /an ?
7	Hypothèse démographique	"Le secteur de l'OAP du Bourg offre une opportunité de développement communal répondant à l'évolution démographique attendue, dans le respect de la limitation de la consommation d'espace" => Il suffit de s'en remettre à l'annexe E2_Avis MRAE, jointe au dossier pour se rendre compte que le taux d'évolution annuel moyen de la population de Bourg d'Oisans est de 0,3%, soit 9,8 habitants par an (pour 3285 habitants au total). L'OAP du centre représente 260 logements, mais il ne faut pas oublier l'OAP de la Paute et tous les Permis délivrés hors OAP. Nous avons dénombré à ce stade pas moins de 450 logements (soit avec PC accepté, PC en cours de recours contentieux, ou à l'étude et les potentiels restant dans le cadre des OAP). En quoi la création de 450 logements et donc l'accueil possible de 1500 personnes (environ 3,5 personnes par famille au Bourg d'Oisans, données INSEE) peut être en adéquation avec la croissance de 0,3% annuelle de la population observée ? A qui sont vraiment destinés ces logements ? Est-ce que c'est compatible avec les orientations fixées dans le PADD et le PAS ? Existe-t-il un recensement des demandes de logements ?

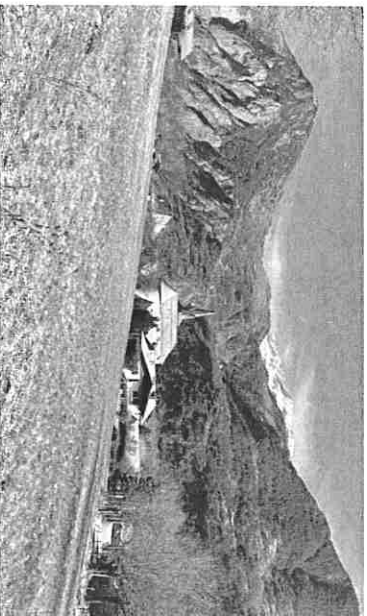
7	Artificialisation des sols	<p>"Le secteur de l'OP du Bourg offre une opportunité de développement communal répondant à l'évolution démographique attendue, dans le respect de la limitation de la consommation d'espace." => La consommation d'espace est une déclinaison de la loi sur l'artificialisation des sols. Savez-vous quand sera présenté le premier bilan triennal de la consommation des surfaces ENAF pour la Commune du Bourg d'Oisans ? Nous avons lu que cet état des lieux devait être présenté en 2024 et soumis à une délibération du Conseil Municipal.</p>
7	PPRN	<p>"Optimiser le foncier non bâti restant au centre-Bourg (pas de risque naturels ou zones humides)" => la zone de la condamine a fait l'objet d'une évolution récente en matière de cartographie des risques (notamment éboulement, avalanches et lavas torrentielles). En effet, elle est située en aval du Prégentil qui a fait l'objet de diverses chutes de blocs de pierres plus ou moins conséquentes. Un merron a d'ailleurs été installé pour protéger les biens existants, mais ne constituait en rien une protection permettant de faire évoluer l'urbanisation. Des travaux fréquents pour purger le cone de déjection devaient être entrepris, et à ce stade, seule une décision très récente a permis d'avoir de premiers travaux, sans commune mesure avec les besoins réels pour sécuriser le dispositif en cas de nouvel événement majeur (et qui semble-t-il se sont arrêtés plus tôt que prévu). Cela montre que les risques existent, que la mairie en a connaissance, et qu'ils ne sont que partiellement couverts par des mesures d'entretien et de prévention des risques. Comment est-il possible dans ce contexte d'écrire qu'il n'y a pas de risque ? Quelles sont les expertises qui vous ont mené à de telles conclusions ? Que se passera-t-il en termes de responsabilités lors de la prochaine avalanche ou crue torrentielle ? Idem pour un éboulement majeur ?</p>
8	Nuisances	<p>"Accueillir aux alentours de 260 logements qui seront de préférence de types individuels, intermédiaires et petits collectifs", à mettre en perspective avec le tableau en fin de page sur la colonne après modification pour le secteur 1.5 => "logements intermédiaires ou collectifs dont 25% aidés". => "Le petit collectif" s'est transformé en "Collectifs", et en l'occurrence les possibilités proposées permettent de répondre aux 2 PC délivrés (mais vraisemblablement en faisant une confession inavouée de non conformité, sans quoi il ne serait pas nécessaire de faire une modification de PLU), soit 7 immeubles collectifs affichés comme étant du R+3. Or, la réalité topographique fait que le R+3 est positionné du côté amont de ce terrain en pente, et que vue de dessous (en aval => du côté visible pour l'essentiel des habitants du Bourg et des promeneurs), nous sommes sur des bâtiments de 5 étages développés + faîtages. Est-ce que cette "petite évolution" semble tolérable en termes d'intégration dans un paysage montagnoux, dans un quartier composé pour l'essentiel de R+1 ?</p>
8	Explications	<p>"Accueillir aux alentours de 260 logements qui seront de préférence de types individuels, intermédiaires et petits collectifs", à mettre en perspective avec le tableau en fin de page sur la colonne après modification pour le secteur 1.5 => "logements intermédiaires ou collectifs dont 25% aidés". Amette en rapport avec le PAS de l'Oisans qui dit "L'un des enjeux majeurs pour le territoire est donc l'accès à un logement de qualité en cohérence avec le revenu des habitants et ce d'autant que le territoire n'est doté que de 7,5% de logements sociaux" => Or, il semblerait que la norme minimale en matière de logements sociaux soit de 20% du parc de résidence principales (soit 1466 RP en 2020 selon l'INSEE*20% = 293 logements sociaux à minima). Si on applique les 7,5% cités ci-dessus, il manque 293-110 logements= 183 logements sociaux sur la Commune, hors augmentation du nombre de constructions objet des évolutions en cours. Sur la totalité de l'OP, il est proposé de faire 25% de logements aidés sur 116 logements, soit 29 logements (11,15% des 260 logements de l'OP), ce qui est très loin de permettre d'atteindre l'objectif minimum de logements sociaux pour la Commune. Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas plus de logements sociaux prévus ? A qui sont vraiment dédiés les 260-29 =231 logements "non sociaux" de l'OP ? Pourquoi est-ce qu'il n'existe pas de critère plus contraignant à ce sujet ? Pourquoi l'exigence de logements sociaux n'est pas répartie sur tous les sous secteurs ? Et enfin, on nous dit que les logements sont à destination essentiellement des résidents principaux pour permettre aux locaux de se loger. Or, très peu de logements font l'objet d'un caractère contraignant à ce sujet. Pourquoi ?</p>
8	Explications	<p>"Le secteur 1.3 a été aménagé par la Commune en tant que jardin du souvenir, en lien avec le cimetière situé en dessous. Il n'est donc plus envisagé d'engager des constructions sur ce secteur." => pourquoi ? Le jardin du souvenir est nouveau mais le cimetière était déjà là depuis des générations. Il y a des maisons autour, pourquoi fermer cette zone à l'urbanisation alors qu'elle était initialement prévue pour l'être ? Quel est le critère discriminant qui fait qu'une décision aussi impactante est prise ? A noter d'ailleurs que l'ancien cimetière se situait à priori derrière l'église (ce que l'on retrouve dans des livres sur la région). Et là, cela ne semble poser de problème à personne de délivrer des Permis de construire pour bâtir sur un ancien cimetière. Est-ce que cela vous semble normal ?</p>

8	Nuisances	<p>Quand on observe les transferts de logements avant/après modifications dans le tableau en bas de page 8, il ressort que la zone 1.4 augmente de 9 logements (déjà bâtis au passage, ce n'est donc qu'une régularisation semble-t-il), et que l'intégralité de l'augmentation du nombre de logement restante se transfère sur la zone 1.5, permettant ainsi la suppression de la zone 1.3 et une baisse conséquente de la zone 1.4 (devenue 1.3). La zone 1.5 qui avait déjà un nombre de logement (d'abord 30 logements annoncés aux riverains par le promoteur, puis quelques mois plus tard 63 dans l'OAP, et demain peut-être 116 !) prévu très conséquent voit son nombre de logement quasiment doubler pour attendre 116 logements (soit le cumul des logements autorisés dans le cadre des PC délivrés il y a quelques mois, malgré une possibilité de la zone d'OAP à 63 logements). Cette évolution ne vous paraît-elle pas incroyable ? Pourquoi densifier autant cette zone ? Alors même que c'est une zone déjà très compliquée en termes d'accès, de stationnement et qu'elle présente de nombreuses difficultés pour les circulations douces ? Le tout en faisant circuler les véhicules sur une seule voie ? Quid des principes fondamentaux de sécurité ? Où vont passer les pompiers ? Les camions ? ... Est-ce qu'il va falloir aller se garer à côté du cinéma pour pouvoir venir jusqu'à son logement ?</p>
9	Explications	<p>"... sous-secteur 1.5, environ 116 logements Les bâtiments seront étagés du R+1 au R+3 pour répondre aux volumes comparables des bâtiments environnants" => Avez-vous identifier dans le quartier des bâtiments en R+3 ? (même vu de l'aval) => pourquoi ne pas proposer un mix des maisons et de petits logements mitoyens en R+1 ? Cela serait intégré et rendrait le projet beaucoup plus acceptable et raisonnable au regard des besoins réels pour les locaux.</p>
10	Procédure	<p>Suppression du sous secteur 1.3 => Est-ce que la suppression d'un sous secteur est compatible avec une procédure de modification de PLU (vs révision) ?</p>
10	Explications	<p>Apparition d'une seconde voirie sur le document graphique après modification dans le sous secteur 1.5. Il semblerait que les voies d'accès doivent être limitées en nombre. Cette évolution ne semble pas respecter ce principe. Est-il possible de la supprimer au profit d'une voie unique d'accès ? De toute façon les véhicules arriveraient tous de la même route en aval.</p>
10	Explications	<p>La cure et son jardin relèvent à priori du même domaine et des mêmes règles de jouissance que l'église. Pourquoi est-ce qu'il ne sont pas indiqués en couleur marron sur le plan comme l'église ?</p>
10	Explications	<p>La route prévue dans l'OAP qui sort en bas à droite du sous secteur 1.5, entre la montée de la Cure et les anciens tennis semble passer dans des terrains privés (au-dessus du chemin des pères). A notre connaissance, il est prévu qu'elle fasse 7m de large pour permettre une circulation en double sens. Pouvez-vous svp confirmer cette orientation ? Qu'est-il prévu si les propriétaires des terrains concernés ne souhaitent pas vendre leur parcelle de terrain ? A quelle date est prévue cet ouvrage ?</p>
10	Explications	<p>L'ancienne école primaire est devenue depuis un bâtiment qui héberge le périscolaire. Sur la carte après modification, il semblerait que le bâtiment ait perdu son caractère de bâtiment Public. Pourtant, à notre connaissance, ce bâtiment appartient toujours à la mairie, et sa vocation est toujours d'utilité publique dans sa fonction d'accueil des enfants du village. Il est donc tout aussi public qu'il ne l'était avant à nos yeux. Pourquoi le code couleur a-t-il disparu ? Est-ce que cela cache quelque chose ? Peut-être est-ce pour se soustraire au besoin de proposer des espaces de stationnements pour les parents qui viennent chercher leurs enfants alors qu'un projet est prévu sur le tènement situé en face (où les véhicules se garent actuellement).</p>
12	Artificialisation	<p>Après projet : 5302 m2 de surfaces sont concernés par ces projets. Quelle finition au sol est prévue ? Cela représente encore 0.5 ha qui pourraient être artificialisés en fonction du projet retenu. Qui en est-il ?</p>
13	Procédure	<p>"Les pièces opposables que sont le zonage et le règlement sont d'ores et déjà reportées en annexe du PLU, par arrêté municipal de mise à jour en date du 26 Juin 2023" => n'y a-t-il pas besoin d'une délibération du Conseil municipal pour intégrer ce genre d'évolutions ? Le Conseil Municipal a-t-il été informé de ces évolutions ? Comment se fait-il que le conseil municipal n'est pas entendu parler du recours réalisé par les habitants de la Condamine au sujet du lancement de cette enquête publique ?</p>
14	Procédure	<p>Dans la colonne après modification, on voit clairement la suppression de toute référence aux risques naturels autres que crue rapide des rivières. Ainsi, disparaissent les risques de glissement de terrain, de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels, de ravinement et ruissellement sur versant, de chute de pierre et d'avalanches. Comment cela est-il envisageable dans un environnement comme le nôtre ? Cela nous paraît invraisemblable, et ce qui l'est sûrement encore plus concerne les motivations de ces suppressions. En effet, aucun argumentaire n'est donné à ce sujet, alors qu'à l'évidence nous évoquons des sujets de première importance en matière de sécurité des habitants de la Commune.</p>

17	Procédure	Il est fait référence à des sous secteurs indicés Bt, Rg, Bc2, ... sans qu'aucune annexe graphique ne soit consultable, ni qu'aucune légende ne soit disponible pour comprendre de quoi il en retourne. Est-il possible de nous éclairer sur ces sujets ?
19	Procédure	Qu'est-ce que le RESI ?
21	PPRN	"... les planches 4.2 du règlement graphique dites "avec risques naturels" sont supprimées. Seul est désormais applicable, concernant les risques naturels hors crues rapides de rivières, le règlement du PPRN inséré en annexe du PLU". => Pourquoi ? On supprime les risques les plus impactant au moment d'élargir les capacités du sous secteur 1.5. Est-ce que cela ne serait pas directement lié ? Est-ce que vous ne trouvez pas cela aléatoire ?
25	Procédure	L'intégralité de la démonstration réalisée sur les incidences et mesures d'impacts s'appuie sur les bases d'un raisonnement de transfert de capacités entre sous secteurs, ne modifiant pas le périmètre global du PLU. Il est peut-être recevable de communiquer en disant qu'il n'y a pas d'impact en vision globale. En revanche, il paraît insoutenable d'écrire qu'il n'y a pas d'impacts liés aux évolutions proposées, en particulier pour le sous secteur 1.5 de l'OAP. En effet, les impacts de la densification majeure proposée dans cette évolution sont énormes et destructeurs de qualité de vie pour les habitants du quartier de la condamine. Il en va notamment de leur sécurité au quotidien, des problèmes de circulation, de stationnement, et des circulations par voies douces qui sont absentes de cette copie. Les impacts sont également énormes vis à vis des risques naturels omni présents dans cette zone qui semblent soudainement avoir disparu. Tous les sujets connexes seront forcément également impactés (incidences écologiques, sur les paysages, ressources en eau, gestion des déchets, sécurité avec des problématiques d'accès pompiers, ...). Est-il possible de rédiger des conclusions réalistes, plutôt que de masquer ce qui saute aux yeux ?
25	Nuisances	"Les règles de volumétrie, de hauteur etc restent inchangées. Par conséquent les impacts potentiels au paysage sont maîtrisés et annihilés" => comment est-il possible d'écrire cela ? Si l'on regarde le sous secteur 1.5 avant modifications, 63 logements (bien que déjà très excessif pour la zone concernée) auraient pu être répartis avec quelques ajustements à la baisse dans quelques bâtiments étagés en R+1, de manière relativement intégrée à l'environnement. Mais le fait de mettre 116 logements sur cette zone va nécessairement créer des bâtiments très développés en hauteur, obstruant les vues, venant créer un bloc d'immeubles de tailles inconnues dans les alentours, en écrasant visuellement l'église et les alentours. Les vues et l'ensoleillement seraient très impactés pour les voisins, et une promiscuité énorme serait créée... dans un quartier de montagne où les gens sont venus habiter pour trouver un mode de vie libre et proche de la nature. Pourquoi vouloir bâtir des modèles urbains à la campagne ? Laissons la ville aux citadins, et la montagne aux montagnards. Nous n'avons pas besoin de ces structures délirantes et horribles. Qu'en pensez-vous ?
27	Nuisances	"La modification de droit commun n'a aucune incidence sur les sources de pollution et les émissions de gaz à effet de serre" => Sur le secteur 1.5, pensez-vous vraiment que la pollution ne va pas augmenter avec la création de 116 logements, auquel vous pouvez rajouter les 48 logements à l'étude dans le terrain juste en dessous. Avec 1,99 véhicules/famille au Bourg d'Oisans (source INSEE), cela représente 211 véhicules en plus dans un quartier où l'on ne peut déjà pas se croiser sur la route... Est-ce que cette évaluation vous paraît adaptée ?

Général	Artificialisation des sols	<p>Nous faisons le constat que l'essentiel des terrains identifiés dans les OAP sont des terrains naturels (au sens où ils ne sont pas bâtis à ce stade). Il semble que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) impose un pilotage assez fin de la consommation des sols naturels au profit de construction, avec des objectifs déclinés pour chaque Commune. Un article paru dans le Dauphiné Libéré le 14/12/2023 faisait état d'une dynamique de construction et de consommation d'espace soutenue, de nature à pouvoir entraîner un quasi gel des projets. Est-ce que les terrains "ouverts à la construction" dans l'OAP (et au-delà) sont bien compatibles avec les possibilités autorisées par la loi ZAN ? Si les possibilités de construction sont quasiment épuisées jusqu'en 2031, quelle est la légitimité de réaliser cette évolution de PLU ?</p> <p>=> Citation article dans le Dauphiné Libéré du 14/12/2023, titré "Oisans Conseil Communautaire : des statuts mis à jour et un Scot mis en pause" : "Ça coince autour de l'artificialisation des sols...</p> <p><i>Le Projet d'aménagement stratégique (PAS) avait été approuvé lors du conseil communautaire du 27 juillet dernier. À cette occasion, le constat avait été fait que les marges de manœuvre de la CCO en matière d'artificialisation des sols étaient extrêmement contraintes, au regard des opérations de construction déjà engagées. La décision de la Région Aura de ne pas prendre en compte le dossier "artificialisation des sols" est venue rebattre les cartes.</i></p> <p><i>L'État met un frein</i></p> <p><i>Une nouvelle version du PAS tenant compte de ce nouvel environnement a donc été retravaillée avec une autre méthode de calcul, permettant d'assouplir la notion d'artificialisation. Elle devait être approuvée mardi soir. C'était sans compter avec la rencontre, la veille (lundi 11 décembre, NDLR) entre les représentants de la CCO et les services de l'État (DDT), sous la présidence de Nathalie Censic, sous-préfète. Guy Verney en a fait un bref et peu optimiste compte rendu. « J'espère que nous avons été entendus. Les représentants de l'État n'avaient pas conscience de notre situation bien particulière. » Tout en reconnaissant que la CCO ne s'attendait pas à une telle dynamique dans les constructions et la "consommation" d'espace, avec comme conséquence le risque d'un quasi-gel de tout projet jusqu'en 2031.</i></p> <p><i>Dans l'attente de la position des services de l'État, la délibération a été retirée. « Cela devrait entraîner un décalage de deux à trois semaines dans le planning du Scot (Schéma de cohérence territoriale) », a-t-il conclu. Reste à connaître le verdict de la réunion. »</i></p>
Général	SCOT	<p>Comment est-il possible de faire évoluer un PLU alors que le SCOT de l'Oisans n'est toujours pas validé ? Pour mémoire, il y a plus de 98 % des Communes de France qui sont couvertes par un SCOT valide. Ce n'est toujours pas le cas de l'Oisans. Et pour cause, il a déjà été refusé à deux reprises. Pourquoi en sommes-nous arrivés à ce stade ? Est-ce que les préconisations réalisées par la MRAE (l'instance qui statue sur la recevabilité des projets de SCOT) lors du dernier refus du SCOT de l'Oisans ont été intégrées à la réflexion pour proposer ces évolutions au sein du PLU ?</p>
Général	Nuisances	<p>Les habitants du quartier de la condamine (sous secteur 1.5) sont épuisés de ces manoeuvres de déstabilisation et exaspérés par le fait de ne pas être entendus dans leurs requêtes. Une pétition a été lancée à ce sujet, elle a connu un succès immédiat, traduisant que ce sujet d'exaspération dépasse largement le périmètre de la condamine. Avec 15000 signatures collectées en deux semaines, nous vous invitons à la consulter pour prendre la mesure des enjeux et de la perception des habitants dans notre environnement immédiat. Ace titre, nous vous prions de bien vouloir verser à votre démarche d'écoute citoyenne les commentaires que les différents signataires ont pris le temps de faire. C'est assez porteur de sens. Merci de votre consultation de la pétition à l'adresse suivante : https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/contre-construction-10-immubles-20-quartier/228653</p>

Annexe 1 : La pétition déposée à l'encontre des Permis de construire de la Condomine (Mots clés Google : « pétition condomine »).



Contre la construction de 10 immeubles de 20 m de haut dans le quartier de la Condomine à Oisans

Auteur : Les habitants du quartier de la Condomine et de ses environs Créée le 13/03/2024

15.083 signatures => Nous pouvons vous faire passer un export des signatures sur simple demande.

Destinataire(s) : Le Maire du Bourg d'Oisans, et son conseil municipal

CONTRE la construction de 10 immeubles de 20 m de haut dans notre quartier verdoyant de la Condomine !

POUR la construction raisonnée de logements intégrés à notre environnement !

Pétition publiée par les habitants du quartier de la Condomine et de ses environs le 13/3/2024.

Synthèse :

Le quartier de la Condomine, au Bourg d'Oisans, fait l'objet de nombreux projets immobiliers dont la finalité serait la construction de **10 immeubles d'une vingtaine de mètres de hauteur**. Ce type de construction ne correspond absolument pas à l'**habitat local** et le nombre de **164 logements** nous paraît disproportionné pour répondre aux enjeux de **logements des habitants permanents** (objectif annoncé par Mr. Le Maire pour justifier ces projets), en particulier quand on cumule ces projets aux autres projets en cours sur la Commune.

Les conséquences pour le quartier seraient lourdes : **saturation du trafic** dans un quartier déjà très enclavé, **baïsse du nombre d'espaces de stationnement** tout en rapportant de nombreux nouveaux véhicules, **insécurité pour les accès piétons**, dessertes pour accéder aux logements par des accès étroits et en forte pente (en zone de montagne).

Le quartier de la condamine est par ailleurs situé derrière un merlon qui a vocation à **protéger les habitations** existantes des risques naturels (avalanches et éboulements) qui se sont d'ailleurs matérialisés à diverses reprises par le passé. **La classification des risques naturels a récemment évolué pour passer de risque marqué ... à une absence de risque .**

Alors que la **proposition de logements permanents aux Ussans** devrait être la préoccupation première, il semblerait que la majeure partie de ces biens soit à **destination d'investisseurs** pour en faire des **résidences secondaires**.

A l'heure où les sujets de transitions écologiques amènent à réorienter les **politiques d'aménagement** des territoires pour être **plus sobres** et se concentrer sur un **habitat nécessaire**, il ressort que ces projets ne sont pas en phase avec les attendus pour notre territoire. Il est vraisemblable que ces projets amèneraient dans leur sillage la **problématique des lits froids** (65% des lits en Oissans sont considérés comme « froids », c'est-à-dire qu'ils sont occupés moins de trente jours par an) des stations vers le Bourg d'Oissans.

Nous sommes **CONTRE la construction de 10 immeubles de 20m** de haut dans notre quartier verdoyant de la Condamine, et **POUR la construction raisonnée de logements** intégrés à notre environnement afin de répondre aux demandes de la population locale.

Soutenez-nous en signant cette pétition et en la partageant auprès de vos proches, sur les réseaux sociaux, ... **MERCI**

Vous souhaitez en savoir plus ? La suite est pour vous...

> De nombreux immeubles en projets dans le quartier de la Condamine

Aux portes du Parc National des Ecrins, dans la **Commune du Bourg d'Oissans**, ce ne sont pas moins de **trois opérations de promotion immobilière** qui sont prévues pour un total de **164 logements** dans le **quartier de la Condamine**. Le tout concentré sur 2 hectares de surface situés entre le Bourg et la forêt, en **aval de la falaise du Prégénhil** et du torrent de Saint Antoine.

Une première parcelle de terrain vierge de 1,3 hectare s'est vue octroyer **deux permis de construire** au profit des promoteurs Novella et Trigat pour un **total de 116 logements, répartis en 7 immeubles de 20 mètres de haut**. Rappelons ici que l'OAP de 2018 prévoit environ 63 logements sur cette parcelle de terrain. Mr le Maire a d'ailleurs pris un **arrêté municipal n°351/2023 le 27/10/2023 pour modifier les termes du PLU et de l'OAP** préalablement validés. Un recours gracieux a été déposé à la mairie à ce sujet le 20/12/2023. Après deux mois, aucune réponse n'a été apportée.

Une **seconde parcelle de 3034 m2**, dite de « **l'ancien camping** », également vierge et arborée, située en contrebas de la première, vient de faire l'objet d'un dépôt de permis de construire (PC.038052.23.2.0038) en date du 01/12/2023 pour bâtir un ensemble immobilier de **46 logements, répartis sur 3 bâtiments**. Ce projet est porté par le même promoteur Novella.

Au total, ce sont **164 appartements répartis dans 10 immeubles de quasiment 20m de hauteur** qui pourraient voir le jour prochainement dans ce quartier proche de la nature. Ces projets dénotent **totalemment dans l'habitat traditionnel local**. En effet, l'essentiel des habitations environnantes est constitué de maisons individuelles de type R+1 vue du côté amont. Compte-tenu de leurs caractéristiques, **ces trois projets sont de nature à dégrader durablement et irrémédiablement l'environnement, la qualité de vie des habitants.**

> Conséquences directes sur le quartier : habitat, environnement et trafic

Ces projets de construction contribueraient à **densifier terriblement le trafic automobile dans un quartier déjà très enclavé**. En effet, la route d'accès aux habitations existantes et au cimetière ne permet pas de se croiser, et la circulation est déjà délicate et accidentogène. Qu'est-ce qui se passerait avec l'arrivée de 300 nouveaux véhicules -à minima- dans le quartier ? Ce serait un vrai cauchemar !

Mieux encore, il est proposé de distribuer les **flux de voitures en redescendant par la montée de la Cure. Cette voie unique, à l'ombre tout l'hiver, est à plus de 25% de pente, et bordée de murs en pierres de part et d'autre**. Cette proposition présentée par Mr le Maire lors d'une rencontre avec les riverains du quartier de la Condamine le 16/10/2023 paraît particulièrement dangereuse et inadaptée à la circulation quotidienne de 300 véhicules.

Pour compléter le tableau, **le quartier manque d'ores-et-déjà terriblement de places de parking**. Les déposes d'enfants au périscolaire, situé sur la rue d'accès au quartier de la condamine (circulation actuelle sur une rue étroite qui ne permet pas de se croiser à deux véhicules) sont déjà sources de difficultés pour les habitants du quartier. En effet, il n'y a pas de parking à proximité pour permettre la dépose des enfants. **La solution de contournement actuelle consiste à utiliser le terrain de « l'ancien camping »** pour les véhicules qui ne parviennent pas à se garer sur le parking situé devant la mairie. Solution à court terme semble-t-il puisque **la mairie, pour résoudre les problèmes de stationnement, souhaite vendre le terrain en question, pour faire bâtir, et ainsi amener de nouveaux véhicules à stationner sur des espaces.. qui n'existent pas !** Les promoteurs doivent proposer **1 place de parking par logement, en zone rurale (évolution récente pour permettre ces projets, avant il fallait 2 places) ... où seront garées les 2èmes voitures ? et les véhicules des personnes en visite ?**

Données INSEE 2020, Le Bourg d'Oisans : 1,99 véhicule par famille

> **Risques naturels dans l'environnement proche**

Ces projets immobiliers, particulièrement denses vont également bétonner/goudronner d'importantes surfaces naturelles sur une zone sujette aux risques naturels.

Un merton a été créé pour protéger l'habitat existant du quartier de la Condamine jusqu'au collège, suite à des chutes de pierres et des coulées de laves torrentielles conséquentes, mais il n'a en aucun cas été réalisé pour développer l'urbanisation. Le temps passe et les mémoires s'effacent... mais le Prégentil est lui, toujours très actif et menaçant en amont de cette zone. Reste à préciser par les instances concernées, et alors que rien n'a changé en termes structurels, pourquoi le quartier, sur les aléas des éboulements et des avalanches, est passé d'un niveau de risque marqué à une absence de risque. Pour mémoire, un éboulement de 130 000 m³ a eu lieu en aval de Villard Reymond le 24/8/1987 pour aller toucher la route de la ville noire, un autre de 230 000m³ a eu lieu le 22/1/1998 en aval du Prégentil, et enfin un dernier de 2000m³ le 13/9/2013 au même endroit (source : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisible d'Octobre 2021, disponible sur le site isere.gouv.fr).

> **Quelle hypothèse de croissance pour la population permanente ?**

Il importe de noter qu'en complément de ces 164 logements, au moins 130 autres logements sont sur le point d'être construits sur la Commune, notamment sur le terrain des anciens tennis, au Bois Gauthier ou encore à la Pautre (cf pétition La Pautre). Quand on se dit que tout cela doit se réaliser à un horizon de quelques mois, cela en fait un sujet qui dépasse l'entendement pour une Commune de 3260 habitants (1/3 de la Communauté de Commune) dont la population n'a évolué que de 8,5% en 38 ans...

Données INSEE : Population Le Bourg d'Oisans

Année/Population : 1982/3027 - 1990/2911 - 1999/2984 - 2009/3381 - 2014/3225 - 2020/3285

D'autres zones ont été identifiées pour implanter de nouveaux logements. En tout, entre ce qui est déjà validé, en cours de validation et prévu dans l'OAP, ce sont plus de 450 logements qui pourraient voir le jour. Cela signifierait que la population du Bourg d'Oisans pourrait augmenter de 450 X 3,5 (nombre d'habitants en moyenne par logement => données INSEE le Bourg d'Oisans en 2020) = +1575 habitants (croissance de presque 50% en quelques années) pour atteindre 4800 habitants ???

> **Quel équilibre entre habitat permanent et résidences secondaires ?**

Mr le Maire nous dit que c'est pour répondre à la forte demande de logement de la population locale, et uniquement dans cet objectif... Or, une enquête officielle pour les travaux de préparation du SCOT a montré que les demandes en logements sociaux concerneraient moins de 20 familles en Oisans, mais qu'il y a des besoins de loger des saisonniers.

Il semblerait que 25% des logements planifiés pourraient bénéficier d'un tarif à l'accession sociale autour de 2700€/m², mais contrairement à d'autres programmes sur la Commune, il n'y a aucune obligation pour les 75% restants pour les projets de la Condamine.

Le seul problème, c'est qu'avec des tarifs de commercialisation annoncés autour de 3600€/m² et un contexte bancaire très défavorable, à qui vont vraiment s'adresser ces biens ?

Où sont, en Oisans, les 300 familles qui ont la capacité financière d'investir dans des logements à 3600 €/le m2 et qui souhaitent venir habiter au Bourg d'Oisans ? **A qui ces biens sont-ils effectivement destinés ?**

Simulation : Achat d'un appartement de 80m2 pour un couple avec 2 enfants, hors aménagements, garages... => 3600 X 80 = 288 000€ => Financement sur 20 ans à 4% => mensualités de 1834€, ce qui signifie, en appliquant un taux d'endettement de 33% (maximum autorisé), que les revenus du couple doivent être au minimum de 5500 € nets mensuel (et sans endettement préalable).

Nous vous proposons une piste de réflexion : au-delà des quelques logements qui pourraient être acquis au titre de la résidence principale (et pour lesquels nous trouvons cela tout à fait légitime, **il est normal et souhaitable de loger les habitants), la grande majorité (75%) sera vraisemblablement commercialisée auprès d'investisseurs pour des résidences secondaires**. Nous vous en donnons pour preuve un article paru dans le magazine « Beaux Quartiers » #57 au sujet de la promotion Eden Roc (Projet Novelja), titré « Le bon placement »...

> **Conséquences pour l'habitat en Oisans**

L'Oisans est animé par une activité économique dépendante du tourisme et des sports d'hiver (dont nous connaissons tous le caractère immuable) !

Les effets de ces nouvelles constructions seraient dévastateurs... L'Oisans (Sources : Communauté de Commune de l'Oisans) compte déjà 65% de lits froids (comprenez par là qu'ils sont occupés moins de 30j/an => source FNE Isère : Politique d'aménagement de l'Oisans, retour sur une Genèse dououreuse). Ces projets ne feraient que conforter cette dynamique de bétonisation, pour au final avoir des logements innocupés, et des Oisans qui seraient toujours mis en échec pour se loger.

> **Mobilisons-nous, il est temps de faire entendre notre avis !**

A l'heure où les sujets de transition écologique, de sobriété foncière (les fondamentaux de la loi Zéro Artificialisation Nette sont bien la sobriété, et non pas l'empilement d'un maximum de béton inutilement), et de montée en puissance de la Loi Montagne, il est totalement insensé de voir ce type de projets se développer, en marge de tout bon sens, du respect des habitants et de notre environnement naturel.

Les habitants de notre région ont fait le choix d'un habitat authentique de montagne intégré à son paysage. Nous sommes **POUR** la construction d'hébergements de taille et en nombres raisonnables, pour permettre à des familles de s'installer de manière durable.

En revanche, nous sommes littéralement **CONTRE** la construction de ces immeubles et de ces logiques d'urbanisation à tout va qui viendront détruire nos écosystèmes, notre qualité de vie et notre sécurité.

Si vous trouvez aussi cette situation intolérable, merci de témoigner votre soutien et de partager cette pétition avec votre réseau.

Merci pour votre signature et pour le partage de cette pétition !

Par ailleurs, n'hésitez pas à déposer des questions/remarques par écrit dans le cadre de l'enquête publique qui se tiendra du 25/3/2024 au 29/4/2024 au sujet de la modification de droit Commun du PLU du Bourg d'Oisans. Nous devons montrer à la Mairie du Bourg d'Oisans que ce n'est pas une cause isolée mais bien un vrai problème de fond qui nous concerne tous.

Annexe 2 : Liste des 259 commentaires laissés sur le site de la pétition

Non au bétonnage de nos villages. Bourg d'oisans ne doit pas devenir une "annexe" de l'Alpe d'Huez.

13/03/2024 12:07:15 - Chalvin - Cyril

Le Bourg d'Oisans: partie ville "mortre" de demain ou grand village ensemble !

13/03/2024 12:26:09 - Gallois - Maud

Contre

13/03/2024 13:44:48 - Richard khelifi - Christelle

C'est dommageable pour le quartier. Il y a certainement autre chose offrir au quartier . Pour une meilleure vie de quartier.

13/03/2024 13:49:44

Non aux immeubles surmenés, oui aux logements raisonnés.

13/03/2024 13:51:55 - Leboucher - Jean jacques

Un projet du monde d'avant, sans pris en considération des limites. Notre rapport au vivant doit changer.

13/03/2024 13:55:13 - Colmet daage - Cyril

Comment même envisager cela quand certaines grandes villes et agglomération ne dépassent pas les 3 étages

13/03/2024 14:03:18 - Gallois - Odile

Une table, une concertation. Consulter. Ne pas imposer. Xavier L.

13/03/2024 14:10:45 - Lalache - Xavier

Ne serait il pas plus intelligent de rénover tous les anciens logements du centre-ville de Bourg d'Oisans et des hameaux environnants ? Au lieu de servir la même politique que les stations de ski des 2 Alpes et de l'Alpe d'Huez, politique récemment rejeté par le Conseil d'Etat !!!

13/03/2024 14:13:52 - Turc gaver - Veronique

Assez de béton !!!!

13/03/2024 14:20:44 - Fleygnac - Sebastien

Ce projet est fortement déséquilibré et ne peut que desservir l'avenir de l'Orsins. Il faut soumettre aux habitants d'autres projets en référence aux conseils des études du SCoT par exemple, études que malheureusement les élus semblent ignorer.

13/03/2024 14:48:19 - Minelli - Pierre

Vous avez tout mon soutien, ce projet est absurde!

13/03/2024 14:55:39 - Redmond - Julie

Cette folle évolution ne serait-elle pas en corrélation avec la signature de la maire à l'accession de « petite ville de demain » censé amener des subventions à la maire notamment pour financer la nouvelle place du village ???

13/03/2024 14:59:12 - Affray - Hervé

Soyez raisonnables, Merci

13/03/2024 15:01:49 - Varreau - Elisabeth

Contre ce projet de sur-urbanisation qui ne profitera pas à Bourg d'Orsins : au contraire il a dénaturer ce charmant endroit qui a une âme . Ce projet ne fera pas naître venir des familles et faire vivre ce lieu de travail à kmilly on ne me suis installée par amour pour cette ville campagne... l'ancien maire à sur urbanisé en a fait une ville dorvoir et le pire c'est que nos classes ferment car les habitants vivants dans ces cages à ponte les scolarisent sur leur lieu de travail ou dans campagne environnante car plus humain...donc attention à de tel projet destructeur de bien vivre dans nos belles montagnes

13/03/2024 15:07:15 - Lombardot - Christelle

De grands immeubles de 20m dans nos montagnes ? Mais qui peut avoir de telles idées ?

13/03/2024 15:07:31 - Gires - Patrick

C'est dommage de vouloir toujours dénigrer le paysage.

13/03/2024 15:13:31

Bravo pour la qualité de vos informations. Une nouvelle association est en cours de création dénommée Oblique. Nous sommes attachés à un développement harmonieux de l'orsins pour les locaux.
13/03/2024 15:21:54 - Lambert - Christian

2

13/03/2024 15:30:50 - Dupont - Stephen

Tout est déjà dit (reoutez nous)

13/03/2024 15:35:54

Non au immeuble ????

13/03/2024 16:15:40 - Glenat - Naël

Déjà beaucoup trop de lrs frocks!

13/03/2024 16:29:14

Ou sera la qualité de vie à Bourg d'oisans

13/03/2024 16:49:14 - Durdan - Pauline

Il n'y a plus de risques naturels...

13/03/2024 16:49:31

Nous n'avons pas fait le choix de vivre en montagne pour nous retrouver au milieu de barres d'immeubles... probablement vides les 3/4 du temps

13/03/2024 17:17:14 - Dur dan - Matthieu

Contre !!

13/03/2024 17:19:51 - Martin - Emma

préservons le Bourg d'Oisans de constructions non adaptées au village

13/03/2024 17:21:34 - Grange - Jean-noël

Que Bourg d'Oisans reste un village plein de charme

13/03/2024 17:29:45 - Garin - Maud

Habitante de Bourg D'Oisans je ne suis pas favorable à ce projet

13/03/2024 18:02:01 - Pelleter - Fabienne

Je soutiens cette cause, tous ces immeubles défigureront ce joli village de montagne, qui a encore du charme sans une invasion d'immeubles ...

13/03/2024 18:04:34 - Nagy - Nathalie

c'est le centre de B.O la priorité

13/03/2024 18:29:03

Exact Il ne faut pas faire n'importe quoi respecter l'avis des gens du quartier merci

13/03/2024 18:29:37

Je refuse un tel projet.

13/03/2024 18:33:56

Merci à ceux investis de leur temps pour qu'existe des rapports comme celui là qui nous incite à combattre de telles décisions !

13/03/2024 19:09:38 - Vince - Soizic

Je signe

13/03/2024 19:16:03 - Hostache - Guillaume

Je signe

13/03/2024 19:20:18

Oui a des habitations raisonnables, mais non à du logement pour du logement on a pas besoin de ça surtout que la route donne de chaque côté à des lieux accueillant du jeune public

13/03/2024 19:21:45 - Berthot - Benjamin

"Très juste ! Très bien résumé ! Et parfaitement clair, habillant mon ton de la Condamine se projet est définitivement une aberration ! Je vais partager et soutenir le mouvement ! Il faut faire revenir à la raison nos élu ! On veut des projets raisonnables et accessible financièrement.

13/03/2024 19:27:36 - Dejardin - Camille

Totalement d'accord !

13/03/2024 19:33:07 - Soliveret - Juliette

Il y a sûrement d'autres types de constructions qui respectent l'identité de la région

13/03/2024 19:39:58 - Degraeve - Dominique

C'est fini que de nos jours, on ne soit pas capable de faire des logements qui s'intègre à l'environnement.

13/03/2024 19:41:31 - Berthot - Marie

Arrêtons de massacrer nos paysages ainsi que la flore et la faune.

13/03/2024 19:46:40 - Bourner - Evelyne

La construction du collège il y a 60 ans était une aberration, il aurait fallu le situer dans la plaine. La nouvelle municipalité souhaite être aussi irresponsable avec ce projet ?
13/03/2024 19:54:20

Laissez notre montagne tranquille

13/03/2024 19:55:47 - Voullgans - Valérie

Un lotissement de maison individuelle, comme le reste du quartier de la Condaminie serait beaucoup plus logique. Voyant la route d'accès et même pour la vue des autres du voisinage.

13/03/2024 19:57:06 - Vignau - Romuald

Bravo comme projet qui s'intègre dans la nature et la montagne on peut pas préserver notre site bravo les élus !

13/03/2024 20:00:22 - M - Sarah

pour la planète il faut arrêter de construire du neuf et rénover l'ancien...ce qui ne manque pas à Bourg d'Oisans!

13/03/2024 20:01:51 - Rethore - Annick

Des arbres oui Mais pas des constructions

13/03/2024 20:08:07 - Roux - Jean pierre

Mais vous soutenez contre ce projet déraisonne !

13/03/2024 20:19:38 - Gouttefangeas - Marie
ridicule.

13/03/2024 20:27:52 - Weekes - Dan

Non aux immeubles faites des maisons!

13/03/2024 20:28:23 - Gaillard - Lou

Aberrant ... De petites habitations pour que des familles s'installent durablement. ok

13/03/2024 20:42:41 - Gilot - Sylviane

Toujours tout défigurer pour du pognon...

13/03/2024 20:56:10 - Vignardet - Monique

Démesuré, et aucune chance que les locaux puissent se payer ce logement. Réhabiliter les appartements non occupés qui tombent en ruine serait une plus grosse priorité selon moi

13/03/2024 21:09:51 - Berthot - Clémentine

le signe

13/03/2024 21:15:40 - Hervy - Julie

De nombreux projets, il n'y en a pas un pour rattraper l'autre, ils sont tous disproportionnés et aucun ne respecte l'environnement ...
13/03/2024 21:27:02 - Robln - Vincent

Contre cet construction. Vous êtes en train de rué notre village.

13/03/2024 21:28:49 - Lombard - Stéphanie

Une honte de construire ce genre de projet sur une si jolie commune

13/03/2024 22:08:12 - Renard - Sophia

Pour que la raison passe avant l'argent

13/03/2024 22:33:20 - Fils - Martine

Projet complètement disproportionné dans notre beau village de montagne aux portes du parc national des Ecrins ou la faune sauvage s'approche encore de nos maisons.....
13/03/2024 22:44:26 - Wenzel - Christine

Stop aux innuables dans nos montagnes

13/03/2024 22:48:50 - Verney - Loïs

Non contre ces constructions.

13/03/2024 22:49:02

Oui pour un habitant durable respectueux de l'écosystème. Non aux projets égoïstes!

13/03/2024 22:51:01 - Vermet - Mathieu

Inadmissible, je signe et partage

13/03/2024 23:38:21 - Martin - Valérie

Je transmets

14/03/2024 06:37:34

Le projet dénaturent absolument ce cadre magnifique et ce quartier calme et paisible

14/03/2024 06:51:15 - Remy - Nathalie

Le domaine des Contamines est un espace naturel magnifique qu'il faut protéger à tout prix. Ce projet de construction immobilière est une ignominie!

14/03/2024 07:46:03 - Juricic - Gérard

Et pourquoi pas 79 m de haut et 20 étages?

14/03/2024 08:13:48 - Nicolas - Monfort

Contre les lrs froids, contre la densification des habitations, les jeunes familles originaires de l'Oisans souhaitent acquérir des petites maisons, plutôt que des appartements...Trop c est trop.

14/03/2024 08:27:07 - Le bourg d oisans - Denise

assez de ravager la montagne

14/03/2024 08:31:58 - Millet - Pascal

À qui profite ces constructions ??? Hum !!! Un peu de conscience serait la bienvenue !

14/03/2024 08:46:07 - Pesselier - Martine

Habitante de Venosc, je ne comprends pas où veulent en venir nos politiques avec des projets comme celui-ci, rien n'est fait pendant des dizaines d'années et on révolutionne toute une commune en un mandat sans se soucier de l'impact sur ses habitants !!! Ou de leur avis....

14/03/2024 08:52:21

Les saisonniers et les familles n'arrivent plus à se loger en station hors de prix, si les mêmes prix sont pratiqués en ville, pour tous ceux qui souhaitent descendre et s'installer en famille ou pour simplement travailler ça ne fonctionne pas non plus...

14/03/2024 08:54:49 - Rolland - Lionel

Je partage votre avis sur ce projet immobilier qui me semble être dévastateur du paysage alentours... mais où est notre petit Bourg ?

14/03/2024 08:55:31

C'est du grand n'importe quoi ces projets, ils ne sont pas logiques

14/03/2024 08:57:07 - Daviot - Erika

Génante que l'on peut trouver un compromis qui dynamisera la ville sans altérer le paysage

14/03/2024 09:02:48 - Anselme - Audrey

Quelle honte !!! Foulez la paix à nos montagnes

14/03/2024 09:05:49 - Rousseau - Damien

Même combat sur la zone des anciens tennis.

14/03/2024 09:06:45

Stop à cette folie ! Ils ont massacré mon village avec la surtourbation, et maintenant les maisons sont régulièrement inondées...

14/03/2024 09:13:21

Battez vous et l'espère que vous aurez gain de cause

14/03/2024 09:18:32 - Piovon - Gilbert

Bonjour de charger la circulation et de ne pas avoir une vision plus long terme de l'implication dans les structures d'accueil d'enfants déjà diminué depuis plusieurs années (fermeture MJO) - places réservées en crèche et pas assez de garde d'enfants. De plus des prix inaccessibles pour les Bourgeois de moyens modestes ...

14/03/2024 09:52:07 - Confort - Lara

Depuis longtemps menacé par des éboulements, il est aberrant de vouloir construire dans un espace de ce type un grand nombre d'appartements alors que proche à ce terrain des digues ont été construites pour protéger le village. Donc 2 points 2 mesures: Quels intérêts se cachent sous ce projet ????? en cas de sinistre le maître est responsable puisqu'il est à l'origine de ce projet!!!

14/03/2024 10:08:51 - Croue - Helene

Hilda Doré

14/03/2024 10:20:50 - Doré - Hilda

Stop aux absurdités, ça suffit déjà avec les ratiolés du gouvernement !

14/03/2024 10:23:34 - Gouzerh - Lotie

Laissez respirer nos montagnes !

14/03/2024 10:42:08

C'est mort

14/03/2024 11:31:09 - Basseler - Sandy

On en marre de ces pu**s d'immeuble construit pour le plaisir des touristes. Alors que les jeunes d'ici n'ont aucun moyens d'acheter ou de s'installer.

14/03/2024 11:38:49

L'économie ne peut se faire au détriment du bien être général et de l'environnement

14/03/2024 11:57:07 - Aubin - Elia

ça va déshabiter l'Orsans.... des immeubles en Orsans c'est de pire en pire ce Bourg... sans parler des éboulements prochains a cause des gel/dégel qu'on va devoir subir avec le réchauffement climatique... Certes, le logement est compliqué à B-O, mais revoyez le PLU déjà l'plans de terrains sont proposés comme sur la commune des Sables ou de la Parde, arrêtez de trouver des excuses ou il y en as pas, c'est toujours dans le Sens de la Merne, du pignon et des arrangements que ça va !! écoutez les habitants et arrêtez avec les termes Zones inondables ou autres de ce genre.... nous sommes entre les deux plus gros barrages d'Europe...

14/03/2024 12:07:30 - Junel - Valentin

C'est inadmissible ! Personnellement je suis étudiant d'histoire et de géographie, ce projet va complètement dénaturer le paysage ! Pour une construction d'habitations qui respectent les principes du quartier de la Condamine et de ses environs et de l'environnement qui est fragile. Contre des immeubles de 20m de hauts, c'est absurdes, grotesques et il y a d'autres moyen pour faire de la densification rural. Il y a d'autres moyens pour aller chercher des revenus et de nouveaux habitants. Je suis prêt à laisser mes coordonnées pour vous conseiller. Sige est celui qui sait que l'on peut apprendre de chacun. Ne laissez pas votre démesure prendre le pas sur votre raison Mr le Maire, Kemal SONMEZ.

14/03/2024 13:00:05 - Sommer - Kemal

Contre cette construction qui est démesure réhabiliter les logements (maisons, granges, appartements) du bourg non occupés et qui tombent en ruine et laisser aux jeunes de pouvoir trouver un bien en bonne uniformé si vous voulez que les gens restent dans la région

14/03/2024 13:51:43 - Prouvost - July

vous avez tout mon soutien !

14/03/2024 16:24:36 - Louis jacquel - Baptiste

La construction dans des zones à risque d'invalanche et d'éboulement n'a pas su convaincre les constructeurs immobiliers d'arrêter ce nouveau projet ?

14/03/2024 16:42:21 - Charpentier - Charles

Laissez notre Oisans en paix ! Non à la dénaturalisation !

14/03/2024 17:00:04 - Comparin - Léonor

La municipalité aurait elle perdu la tête ? Habitant du bourg je ne veux pas d'un lotissement aussi grand ! Oui à un autre projet plus raisonnable et durable !

14/03/2024 17:11:38 - Berenger - Myrtille

Non à la défiguration de ce magnifique endroit des Alpes.

14/03/2024 17:26:19 - Fournier - Roland

Imaginez des logements humains pour le bien être des personnes.

14/03/2024 17:41:35

Avant de construire ouvrez les maisons fermés. Ils y aurais des Hrs en plus.

14/03/2024 17:42:24

Soutien

14/03/2024 17:49:05 - Laënnic - Céline

ASSEZ DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DE LA DESTRUCTION DES ESPACES NATURELS.

14/03/2024 17:52:50 - Pierron - Gerard

Je ne comprends ce projet heureusement qu'on nous parle d'écologie mais les promoteurs et autres se dépêchent, s'empressent, s'empêchent.

Pour un habitat authentique.

14/03/2024 18:47:36

C'est sur ce champ de la famille FÉNTÉ, que nous faisons nos premières chasses neige avant d'aller au téléski des Auberts STOP au bétonnage en zone à risques résiduels
14/03/2024 19:11:07 - Lorrain - Herve

Il faut respecter notre village et ses habitants.

14/03/2024 19:26:44 - Cennevois - Mariane

Marte de toutes ces constructions de résidences secondaires pour la plupart ! C'est un joli coin. Vu les photos. Pourquoi le massacrer ? l'État devrait dire stop aux constructions. Il faut réhabiliter les logements vides qui s'abiment, construire sur les friches industrielles. Voilà, j'espère que rien ne se fera....

14/03/2024 19:45:30 - Kopinski - Mireille

Franchement faire des projets touristiques comme celui là en 2024 je ne vois pas l'intérêt. Alors que le réchauffement climatique et la crise de la biodiversité sont des enjeux actuels détruire un espace naturel pour le tourisme du ski qui pompe l'eau des montagnes et consomme énormément d'énergie c'est complètement irresponsable et cela va accélérer le processus de dérèglement global qui peut à petit détruit l'économie de vos petites économies de montagnes. C'est juste penser sur du très court terme au lieu de penser résilience sur le long terme bien à vous Ps: bravo pour la pétition c'est super :)

14/03/2024 19:48:44 - Axel bayon - Axel

On marche sur la tête et on continue à gaspiller l'argent...quel monde on va laisser à nos enfants

14/03/2024 20:09:26 - Brusset - Andy

Stop aux constructions inutiles

14/03/2024 20:09:48 - Gaudé - Bénédicte

Je vous soutiens à 100 % natif d'ici de ez en plus je pars d'ici ça me fait mal au cœur que je vois ce qui se passe. c'est une honte ce pays

14/03/2024 20:13:11

Bonjour, l'écosystème doit être préservé et l'espace doit être utilisé de manière raisonnée !

14/03/2024 20:24:44 - Didier - Tao

Voilà 60 que mon père a quitté PARIS pour vivre dans un havre de paix et aujourd'hui sous prétexte qu'il faille s'agrandir ont nous impose des immeubles reposez vous les hommes questions avons nous les structures nécessaires ?? Une zone pavillonnaire aurait été le plus beau projet que aurez dû nous offrir messieurs les promoteurs

14/03/2024 20:27:26 - Halimi - Sylvie

Projet irraisonné et mensionné pour les risques naturels entre autre.....

14/03/2024 20:34:06 - Girard - Pauline

C'est la porte ouverte aux spéculateurs. Les habitants de notre région ne pourront plus se loger sur leur lieu de travail.

14/03/2024 20:37:31 - Goujon - Guy

Pourquoï? Les logements inoccupés en France ne manquent pas, et la montagne est suffisamment détruite! Il faut mettre de l'argent dans la rénovation et la transformation des résidences secondaires en logement sociaux!!! **14/03/2024 21:27:50**
- Jobbé duval - Salvador

INADMISSIBLE DE DÉFIGURER UN QUARTIER AVEC DES IMMEUBLES AUSSI HAUTS ET DE FAIRE ET DES RISQUES NATURELS précédemment INVOCUES
14/03/2024 22:16:30

Aggrandir et développer le Bourg d'Oisons, c'est une chose, détruire notre village et étouffer les locaux en est une autre. Aucune solidarité ni bienveillance pour les commerçants en place, aucun civisme respecté. Prenez soin

des présents pour commencer ?

14/03/2024 22:26:17 - Milian - Vanessa

[habiter juste au-dessous du projet de construction d'immeubles, plus exactement à la ville noire. Subir les désagréments liés est déjà une chose qui en soi ne m'enchante pas: bruit, camions, ... Mais qui plus est, pour contribuer au tourisme, et à l'expansion de la politique des stations ultra-polluantes! Je ne soutiens donc pas un projet qui soit une économie d'enrichissement des grands patrons: la bétonisation de la ville (alors qu'on pourrait soutenir une politique de réhabilitation des habitats vides). Aujourd'hui, dans le contexte de crise écologique, il n'est pas envisageable de construire des logements pour accueillir encore plus de touristes, alors qu'on désintéresse de la population locale. On a vu ce que donnait la culture hors sol, vous êtes en train de faire de même pour ce territoire, du hors sol. J'ai 17 ans aujourd'hui, j'habiterai demain sur cette planète et peut-être sur ce territoire de l'Oisans que j'apprécie particulièrement pour sa nature, et je souhaite un avenir durable et viable.

14/03/2024 22:26:43 - Régis - Félix

Arrêtez de sacrifier nos montagnes pour créer des "lits froids" qui ne sont pas occupés la plupart du temps.

14/03/2024 22:54:17 - Pellicer - Françoise

Ça serait moche et la nature serait vite détériorée, c'est un endroit magnifique, pourquoi vouloir le sacrifier ? C'est honteux.

14/03/2024 23:57:23 - Ballester - Annie

There's must be height restrictions to maintain the ambience of this village. We are FOR the construction of accommodation of reasonable size and numbers. To allow families to settle in a sustainable manner. Thank you. **15/03/2024 03:55:50 - Link - Virgène**

La folle des grands sans penser à l'environnement. A-t-on déjà vu un promoteur s'inquiéter de la nature et son environnement ??? Ben jamais, eux c'est construire et encaisser !!! Des pavillons seraient déjà plus appréciés dans ces lieux. Faut-il un petit village et ma commune va y faire construire des logements sociaux (nécessaires), mais des petits pavillons, pour ne pas dénaturer les lieux, pour que cela reste le village. De même, il faut restaurer des logements vides et vétustes. Il pense aussi aux familles nombreuses qui ne trouvent plus de logements adéquats, réfléchit au problèmes de parking, car à la campagne il faut obligatoirement 2 véhicules, Bref, il réfléchit et écoute ses administrés.

15/03/2024 07:11:48 - Berron - Elisabeth

Projet non compatible avec l'environnement

15/03/2024 07:56:28

Détruire les derniers espaces naturels en proximité du centre-bourg pour construire des logements hors de prix à destination de touristes frégés. Il fallait oser ! Et pendant ce temps, les réhabilitations de logements vieillissant du centre-bourg sont à un niveau désastreux...

15/03/2024 08:43:32 - Labeye - Eric

Oui a des logements pour les locaux et saisonniers (encore que... les stations devraient les accueillir et pas que les louer pour le boulot) ! Non a des "invest-immos" dit aussi "lès froide" et autres développements inutiles! 15/03/2024 09:01:56 - Maître - Ariane

De grâce, gardez le côté village à Bourg d'Oisans

15/03/2024 09:27:02 - Arnaud - Robert

Mou dieu défigurer la nature, mais nos dirigeants sont-ils devenus fous ? Abbevrant !!!

15/03/2024 09:29:44 - Fran?on - Cloelo

Il faut respecter les espèces naturels qui nous restent en France , c'est Dieu qui a Créé la Nature et Il est important de rendre hommages à ces endroits pittoresques où ont vécu les ancêtres des siècles antéens . Dieu ne veut pas qu'on abîme la nature . Vincent Thouverot

15/03/2024 10:48:08

Arrêtons de dénaturer nos jolis paysages - Arrêtons de construire à tour de bras, il serait plus judicieux de rénover certaines habitations et surement plus respectueux pour l'environnement

15/03/2024 11:19:20

Arrêtons de bétonner la nature, ne vous étonnez pas si un jour elle reprend le dessus dans les catastrophes. Les quartiers en bord de mer qui vont subir l'érosion. Les quartiers au bord de l'eau qui se font inonder régulièrement, plusieurs fois. Les quartiers en campagne dont les habitants ne supportent pas la campagne ! Les quartiers qui ont détruit la biodiversité et sont stériles STOP à tout cela au nom du Fré

15/03/2024 11:38:41 - Gamartanne - Jaquier

Ces immeubles vont détruire le paysage et ne sont pas destinés aux locaux, ils seront inabordable, Inepte sur inepte et le mal est fait, NON.

15/03/2024 11:42:25

Continuons comme ça..... ça me désole...

15/03/2024 12:12:15 - Coste chareyre - Fabrice

Pour des bourgeois !!! tout est permis avec le "Fric" en béton et on s'étonne que tout va mal !

15/03/2024 12:50:38 - Caboche - Martine

1000 fois avec vous !!! "Tout déréglure", c'est le programme politique d'aujourd'hui !!! Des monstres...

15/03/2024 12:55:06 - Fiocard - Chantal

laissez le peu de nature qu'ils nous reste tranquille !!! pensez aux animaux, pensez aux villageois... stop laissez nous vivre , stop beton !!!
15/03/2024 13:21:48 - Boelli - Cecile

La construction de logements est devenue un prétexte pour faire à déréglure l'environnement, pour de nombreux élus. Ainsi, alors que le dérèglement/climatiquement sevit déjà et que les catastrophes s'enchaînent et que nous savons qu'elles seront de plus en plus terribles, les décideurs continuent à détruire l'environnement naturel qui est ESSENTIEL. A croire qu'ils se foutent totalement des conséquences de leurs actes. Inopprim, du fait que la biodiversité soit déjà en grand danger, et qu'à ce tarif il n'y ait plus que du béton partout dans peu de temps ! Ces constructions qui détruisent les lieux de vie de très nombreuses espèces devraient ne plus pouvoir voir le jour, si l'on prenait la mesure de ce qui se passe, et si les élus étaient réellement soucieux de l'intérêt général et de la préservation du bien commun. Il n'en est rien ! Construire là où c'est déjà artificialisé ou, sinon NON, NON, NON ! Ne pas voir que la vie sur notre planète se meurt est faire preuve d'une cécité indéniable ou serait-ce que ces prétendus responsables ne veuillent pas voir tant que leur propre vie n'est pas en danger ? Il n'y a pire aveugle que celui qui ne veut pas voir !

15/03/2024 13:26:49 - Tiger - Sophie

nature FRANCE

15/03/2024 13:36:50 - Corf - Gilbert

Plu, des vrais maîtres avec leur bétonnage à gogo. Trop de monde, après "au revoir la tranquillité", nous en faisons les frais depuis longtemps dans le "93", le soutenons cette pétition, battez vous !
15/03/2024 14:10:28 - Simon - Valérie

STOP à l'architecture financière !

15/03/2024 14:26:14 - Le corre - Jacques

Stop au massacre de ma région et de mes montagnes...!!!!

15/03/2024 14:26:41 - Martin - Stephane

OK avec les commentaires!!!

15/03/2024 14:35:27 - Van vaerenbergh - Odile

Il faut aussi remarquer que ces constructions seraient directement derrière l'église et l'écraseraient visuellement.

15/03/2024 15:15:38 - Labeye-voisin - Catherine

A FOND AVEC CETTE PETITION ET LES COMMENTAIRES... MON TOTAL SOUTIEN...

15/03/2024 15:24:10 - Vinchon - Sylviane

Michèle Ne déterminez pas ce beau paysage. Et tout l'écosystème qui va de pair. Laissez vivre les habitants de ce quartier en toutes tranquillité et sérénité!

15/03/2024 15:30:23 - Revron - Michèle

Les promoteurs sont de grands malades. Massacrer les paysages, démolir la planète avec du béton. Ils ont un petit pois à la place du cerveau. Il faut qu'ils se fassent soigner.

15/03/2024 15:56:09 - Garnier - Micheline

Il faut préserver le charme du bourg d'oisans pour les années futures !

15/03/2024 16:05:29 - Bila - Alexandre

Horreur! Bourg d'oisans défiguré! Quel de la rénovation des villages clos ?

15/03/2024 16:46:41 - Vieux - Nicole

A une époque on envisageait de déplacer le collège vers la plaine... On a édifié des merlons le long de la montagne... Juré craché, bravo l'administration et la commune... Il n'y a plus aucun risque. Alors allons-y, construisons à outrance dans le secteur condamné, tenu, bon Gauthier. Par contre, surtout ne rien faire dans la plaine, le renforcement de berges de la Romanche est complètement inutile, votre inutile... Qui a dit que nos responsables locaux et régionaux sont très avisés et ne sont pas à une contradiction près ? [C] Rewerdy 307 rue du 19 mars 1962

15/03/2024 17:12:29 - Rewerdy - Jean-claude

Il faut que les constructions s'intègrent harmonieusement dans l'environnement. Notre France est trop belle, il ne faut pas l'abîmer...

15/03/2024 17:28:00 - Montagne - Monique

Inutile de construire des immeubles fourretystiques...Je pense que la ville peut avoir pleins de projets plus adaptés à la situation écologique qui nous concerne aujourd'hui !

15/03/2024 18:07:54 - Vignat - Garance

à quel bon nos montages sont déjà surpeuplés, sur pollués, sur exploités. Laissons les respirer.

15/03/2024 18:14:48 - Monthiller - Noé

des immeubles pour quoi faire ? déranger la nature alors qu'on nous parle de biodiversité et d'utiliser des énergies écologiques pendant qu'on détruit toute la biodiversité.

15/03/2024 18:15:08 - Montctrol - Sylvie

Assez de béton dans les montagnes.

15/03/2024 18:39:58 - Moret - Rene

Le profit et encore le profit !!!

15/03/2024 19:01:27 - Lauzeret - Françoise

Non pas de construction dans ce magique arrêchez Mr le Maire de bétonner cette jolie et douce ville s'il vous plait!

15/03/2024 19:04:03 - Michel - Marie claude

Ayant récemment construit à Bourg, il nous a été imposé un toit avec 90 % de pente : totalement absurds par rapport à notre destination. Mais quelle motivation peut elle pousser un Maire aussi altruiste et dévoué à favoriser un projet urbain aussi DÉRILÉ ????

15/03/2024 19:05:45

Honteux

15/03/2024 19:49:02 - Girard - Fragan

C'est inaudible de venir écouter le paysage ainsi le refus de voir arriver des logement ainsi qui pourrait pour cette ambiance qui émane de la ville de Die, le refus aussi la pollution autant atmosphérique que sonore qui nuitrait à la ville.
Revoyez vos plans !

15/03/2024 20:00:35 - Desdoigts - Timothé

Bonjour, s'agissant-il d'une course à l'échelle entre les différentes communes de l'Oisans pour griller au plus vite le quota d'hectares artificialisables attribué au territoire de l'Oisans. On pourrait presque le croire!..... **15/03/2024 20:51:08 - Lambert - Odile**

Une vacation serait la bien venue sur des projets qui concernent tout le monde dans notre quotidien : capacité d'absorption de la circulation et des parkings sans compter le bruit généré, capacité des infrastructures, écoles, commerces notamment alimentaires, sur fréquentation touristique. Les projets actuels (construction à tout va, projet câble, destruction de parking, difficulté à accéder au centre Bourg en valture pour les habitants périphériques en terme de parking, etc) ne feront que créer des difficultés pour les résidents. Déjà aujourd'hui les sorties calmes en été se complent sur les doigts d'une main entre les bars, campings et autres organisation de sorties pour distraire les touristes. En résumé l'anne du village se perd au profit des profits et ce n'est que le début

15/03/2024 21:10:20 - Balat - Jean-lou

Ce projet est inadapté à la commune de Bourg d'Oisans.

15/03/2024 21:57:14 - Régis - Patrick

Des building n'ont rien à faire dans un paysage de montagne comme celui-ci. Les nouvelles constructions doivent toujours être conformes aux autres qui s'y trouvent déjà, tant en taille qu'en niveau des matériaux utilisés. Je vois mal une maison en pierres proche d'un building de 20 m de haut. C'est complètement aberrant.

15/03/2024 22:57:03 - Siebert - Chantal

Merci de garder l'authenticité de ce merveilleux endroit.

15/03/2024 23:21:59 - Copin - Mario

Une absurdité!!! Pourquoi ne pas faire des eco habitats ????

16/03/2024 06:16:08

C'est une petite ville de montagne, son style est très sympa. Il n'y a pas assez de travail dans la vallée pour des habitants supplémentaires et pas assez de neige pour des vacanciers supplémentaires.

Préservez le paysage !!!

16/03/2024 07:22:24 - Holjk - Béatrice

Laissez la nature tranquille!

16/03/2024 08:21:35

Une aberration totale qui ignore les réalités du monde d'aujourd'hui, élités incompetents, folie des grandeurs avec l'argent des autres, ignorance totale des défis environnementaux, etc...

16/03/2024 09:15:34 - Fontaine - Remi

Fabrice Dumand

16/03/2024 09:46:10 - Dumand - Fabrice

Inacceptable

16/03/2024 10:14:06 - Lanot - Oscar

Laissez la verdure arbrons de quatre des immeubles

16/03/2024 10:34:42 - Comte - Marilyn

Arrêtez de détruire la nature...

16/03/2024 10:40:13 - Postoly - Joëlle

Arbrons de céder à des impératifs de constructions sans rapport avec un authentique village montagnard, aux maisons anciennes, avec ses petits chemins, ses hells, qui traduisaient le soucis des ancêtres de se protéger contre le froid et la neige. L'implantation de ces maisons au cœur du village répondait à la prudence de nos anciens qui connaissaient bien les caprices des grand et petit Rhéaud. Ils ne leur serait pas venu à l'idée de s'installer dans des lieux reconnus pour leur dangerosité. En témoignant la création du bois Gaubier par le Maire de l'époque, ainsi que le champ de foire, mesures de sagesse afin de se prémunir des chutes de pierres, éboulements, voire avalanches. Mais maintenant, plus de limites, on peut construire partout, densifier dans une zone qui reste dangereuse, même si les initiateurs s'abritent derrière quelques mots dont l'efficacité reste à prouver. Pourquoi cette frénésie de construction d'immeubles qui ne manqueront pas de défigurer un paysage jusqu'alors protégé ? Veut on concurrencer Chamrousse, l'Alpe d'Huez, le col d'Ornon et tout d'autre ? Ou bien s'inspire t'on des banlieues de Grenoble ? Bourg d'Oisans ne tenait il pas mieux de se concentrer sur la préservation et la mise en valeur de l'existant, plutôt que vouloir se transformer en une ville de demain ? Mais bien entendu, si le principal soucis de nos décideurs se révèle être mercantile et est partagé par certains intérêts particuliers... Ceci explique cela, M. France Reverdy

16/03/2024 11:30:56 - Reverdy - Marie France

Laissez la montagne tranquille... Non à un univers de béton...???

16/03/2024 11:32:16 - Carole Tourchanhoff - Carole

On est en montagne rien que cela ne devrait pas inciter à construire des immeubles, il y a les villes pour cela.

16/03/2024 11:54:16 - Valérie - Valérie

Trop d'immeubles

16/03/2024 12:36:26 - Juillard - Nicole

Bonjour, je suis contre tous ces projets. Le bourg va perdre sa tranquillité et son côté nature...

16/03/2024 12:53:12 - Boutinaud - Gwénaëlle

Aucune cohérence dans ce projet. Ils ne savent pas initier des projets en associant les logements pour résidents principales, des logements pour saisonniers et de vacances. Et puis 10 immeuble c est pas sérieux. Essayons déjà de faire un élar des lieux des logements à réhabilité. Nous ne sommes pas en station de ski ne pas se tromper de destination et surtout de prendre la grosse tête

16/03/2024 13:16:50 - Francois - Fred

Préserver la nature

16/03/2024 13:53:19 - Valec - Christophe

Préserver notre environnement de montagne !

16/03/2024 14:12:27 - Auconturier - Jean marc

Ras le bol des immeubles qui dénaturent les villages de montagne !!!

16/03/2024 15:23:52 - Cordova - Elisabeth

Laissez les tranquilles

16/03/2024 15:44:09 - Gallois - Thomas

Inadmissible des constructions pareilles

16/03/2024 15:53:12 - Gullion neyrin - Jean claude

Signé

16/03/2024 17:38:51

De la belonisation a outrance sans lien avec l'activite economique, aucune etude d'impact sur l'environnement existant et les dessertes, nuisances visuelles, sonores.....

16/03/2024 18:15:34 - Vieux - Catherine

Les maîtres veulent ramplir leur caisse en vendant des parcelles à des promoteurs tout en dégradant des sites souvent magnifiques! Un plan d'urbanisme devant leur être imposé en tenant compte de la beauté du site 16/03/2024 18:15:52 - Riedel - Nicole

Au secours

16/03/2024 19:18:48 - Montagne - Helene

NDN à la densification disproportionnée de Bourg d'Oisans,

16/03/2024 19:45:17 - Vieux - Michel

Rehabiliter les logements anciens déjà non?

16/03/2024 19:49:32 - Eden - Aurelia

l'habite le bourg d'Oisans (et l'y suis né) c'est pas pour être en merde sinon je serai à Grenoble, laisser nous vivre tranquillement dans notre pays.

16/03/2024 19:57:40

Arrêtons l'artificialisation superflue au profit d'un tout petit nombre et au détriment des autres.

16/03/2024 21:29:13 - Leuridan - Christophe

Honteux

16/03/2024 23:00:11 - Gimenes marie - Gimenes

Quand on sait que la neige sera bientôt absente, que ces constructions ne seront que pour des résidences secondaires, celles qui appauvrissent nos villages de ses commerces, comment défigurer encore plus nos montagnes déjà tant éplorées ? Revolant !

17/03/2024 01:43:26 - Subversive

Respecter la flore car bientôt il n'y aura plus de faune, on vivra entouré de béton.

17/03/2024 07:46:32 - Belivert - Nathalie

Projet honteux ! Ne dénoterons pas nos belles montagnes, je ne comprends pas qu'un tel projet puisse être accepté, si ce n'est pour des intérêts mercantiles. Laissons les habitants de ces beaux villages profiter de la nature et des paysages magnifiques de nos montagnes !

17/03/2024 09:11:22

????

17/03/2024 09:55:04 - Viola - Daniel

Où se rend bien compte que c'est l'argent qui régent tout au détriment du reste ! Courage mais cela n'étonnerait beaucoup que vous sortiez vainqueurs de ce bras de fer ! Ils s'en foutent du bien être des habitants et l'écologie dans tout ça ? ET BEN RIEN A FOUTRE !! L'ARGENT L'ARGENT IL N'Y A QUE ÇA QUI COMPTE .

17/03/2024 10:30:44 - Yenanarre

Imaginez le bonheur d'avoir ces membres plein de migrants, tout est enrichissement, vous n'allez quand même pas refuser ?

17/03/2024 11:04:56 - Lamure - Christophe

Inepre, stupide ce projet ! Les intérêts financiers ne doivent plus faire la loi.

17/03/2024 11:09:35 - Bemusiglio - Marie

Non aux immeubles !!

17/03/2024 11:26:22 - Courthaliac - Zéphir

Contre l'urbanisation !! Il nous faut de la nature et des arbres contre la pollution !!

17/03/2024 11:45:39

Je pense que ceci désignerait le petit village magnifique qui est bourg d'oisans

17/03/2024 12:35:02 - Anthony beaume - Anthony

Projet complètement simple et inapproprié !

17/03/2024 13:37:15 - Jourjon - Agnes

Une transformation d'une telle ampleur d'une ville nécessite des échanges de points de vues nombreux :apaisés et ouverts :ceux ci non pas eux !Ils semblent il , certainement

17/03/2024 13:52:42 - Loiseau - Francis

laisser un peu de verdure

17/03/2024 13:53:23 - Besnard - Nathalie

100% contre ce projet !!!

17/03/2024 14:52:56 - Gev - Ch

Honte à ces projets indignes de nos montagnes

17/03/2024 15:55:24 - Basset - Danielle

Solidarité

17/03/2024 16:06:36 - Leveque - Martine

Bien aux immeubles, oui aux maisons pour que La Candamine reste dans son charme et dans sa tranquillité.

17/03/2024 16:30:12 - Cordelier - Géraldine

Laissons les habitants actuels ne pas vivre les désagréments de la densification urbaine

17/03/2024 17:32:55 - MAGAUD - Roland

Cette folie du béton ne s'arrête jamais, quels sont ces maniaques qui décident comme ça de détruire un espace champêtre de montagne qui plus est, sans état d'âme, sinon le fric!!!!!!!!!!!!!! La montagne de la neige est un temps révoilà, les canons à neige n'y feront rien, ahé merci!!! Fouitez la paix aux marmottes, renards, blaireaux.... On se demande qui sont les blaireaux, ceci dit en passant....

17/03/2024 18:37:40 - Ravenet - Eugène-François

Totalement contre

17/03/2024 18:41:27 - Soulier - Stanis

Hasta siempre

17/03/2024 19:05:04

Corruption ? c'est à la mode !!

17/03/2024 19:55:56

ça suffit les constructions! évident!!! notre maire et moi n'a dit plus il y a de maisons plus la commune s'enrichit.... stop par pitié

17/03/2024 20:12:15 - Dolhem - Anne
Cet acharnement à détruire les paysages est criminel !

17/03/2024 20:26:42 - Comte - Roland

Préserver l'âme de Bourg d'Oisans , comme l'ont été certaines réalisations , écoles , salle des fêtes ... Ce projet semble invraisemblable ! Je suis née Desmoulins , fille de Jean Paul , je vais lui en parler et suis certaine qu'il serait contre .

17/03/2024 20:37:13 - Limongi - Sylvie

La rapidité des fiançiers promoteurs est sans limite : rien ne les arrête :

18/03/2024 06:30:57 - Lalton - Jean-pierre

Où recommence les mêmes erreurs qu'il y 50 ans l'homme se croit toujours le meilleur quelle tristesse

18/03/2024 07:35:12 - Favre - Ghyslaine, gabriel et kevin

pas de cage en béton ni montage

18/03/2024 08:00:06 - Grindler - Huguette

Projet non adapté à l'environnement

18/03/2024 08:16:17 - Rivolier - Jacques

oui à la construction de logements pour des personnes actives habitant localement, NON aux constructions en site dangereux ou potentiellement dangereux (il y a assez d'exemples d'échoulements localement pour raison garder et préserver le futur des personnes vivant là), NON à des constructions qui vont massacrer ce paysage si joli.

18/03/2024 09:04:19 - Fagot-gandet - Michel

Svp monsieur le maire ! Ne dénaturer pas le bourg dousans

18/03/2024 10:00:41 - Marciano - Nathan

Je signe avec plaisir

18/03/2024 10:03:21 - Feraille - Nelly

Non à une démarche consumériste et destructrice, oui à une vie sociale, locale et respectueuse de notre environnement!

18/03/2024 11:54:01 - Vivot-diet - Laëtitia

Stop!

18/03/2024 18:11:27 - Oulie - Audrey

Moins de béton, plus de papillons !

19/03/2024 06:24:04 - Albertino - Lionel

le début d'une liste de constructions de plus en plus envahissantes

19/03/2024 07:53:04 - Lafleur - Serge

Quelle honte, dénaturer un si beau site

19/03/2024 08:15:50 - Bertin - Sonia

Arrêter de faire n'importe quoi!

19/03/2024 08:39:01 - Lambert - Jean noel

Je ne suis pas d'accord avec la corralité de la pétition, je suis pour des nouvelles constructions, par contre je suis fortement contre le style de bâtiments proposés dans les terrains Herroy-Font, bâtiments non adaptés de part leur hauteur et leur intégrations dans le paysage.

19/03/2024 08:49:19 - Giraud - Jean-luc

Je suis déjà venu ici chez ma cousine, l'aboutissement de ce projet de construction serait un énorme gâchis pour ces lieux paisibles!

19/03/2024 12:10:48 - Oriane moral - Oriane

NON

19/03/2024 13:49:32 - Thibaut - Elisa

Quelle démolition c'est si beau la région mais le hic avant tout....

19/03/2024 13:52:52 - Pomare - Chantal

N° n aux projets des promoteurs immobiliers. Ils ont toujours pour unique objectif que de maximiser leur énorme profit, c'est pour cela qu'ils construisent de manière disproportionnée en hauteur, peut importe l'environnement, c'est partout pareil, et politiques petites et gros les soutiennent.

19/03/2024 14:51:23 - Fermé - Samuel

Il y a d'autres endroits ou on pourrait faire ces constructions.

19/03/2024 15:57:00

Où peut pas faire ça. Dénaturer ce beau paysage???

19/03/2024 21:49:55

Courage à tous et résistez!

20/03/2024 12:41:31 - De la tumélieère - Bernadette

Je suis d'accord

20/03/2024 13:16:06 - Grelineaud - Manuel

Ne suis pas contre les constructions mais contre la densification au niveau de la condlamine

21/03/2024 20:22:47 - Fiat - Agnes

Encore des promoteurs acquiescés avec des politiques ? Au secours, sauvons les villages typiques, arrêtons de polluer avec des immeubles, alors qu'il y a en France tant de logements vacants.

21/03/2024 20:57:02

La mairie ne consulte pas assez les habitants.

21/03/2024 22:08:36 - Chollin - Marc

Où est passé l'Obsans de ma jeunesse ? (1945-1960)

22/03/2024 15:17:42

Membre du collectif Stop Tomorrowland Alpe d'Huez, je vous soutiens pleinement. Il me semble que le lien est évident entre le développement déraisonnable des stations environnantes (dont le festival "TL" n'est qu'un des maillons) et les besoins pour accueillir les saisonniers dans les bourgs voisins. Ne lâchez rien !

23/03/2024 09:30:28 - Trigueneaux - Sébastien

Pas d'immeubles. Il faut laisser ce sublime paysage en Obsans. Et j'adore l'Obsans pour y être venue tant d'années et je reviendrais encore.

23/03/2024 18:18:11 - Frys - Marie

Au secours, non à la défiguration de notre environnement, non au bétonnage

24/03/2024 10:27:55 - Guest - Martine

Mon a-ec projet changeait une identité de village montagné, ce non un faux projet "prime-accédant" à 5000 euros du m2

25/03/2024 07:33:08 - Robin - Confort

Bonjour, bien dommage de laisser construire un immeuble dans un endroit qui on pourrait faire des jolis chalets pour des particuliers qui demande des permis de construire chercher l'erreur. Cordialement.
25/03/2024 13:38:36

Pour une politique plus cohérente en matière de patrimoine bâti et paysager ?

26/03/2024 22:19:17 - Briouard - Christophe

Écrit ne et ayant grandi à Bourg d'Oisans, je trouve vraiment dommage de démanteler notre vallée, à l'instar ses stations de ski de l'oisans. Pourquoi ne pas prendre exemple sur les villages savoyards qui ont su garder leur charme ? Nous avons comme projet potentiel de venir habiter à Bourg d'Oisans, ce type de projet nous décourage grandement. Nous ne voulons pas d'un village sans âme ni cachet, et encore moins d'une ville. Albertville, Montier, Chamontix de sont pas des exemple pour nous. Areche, Guillestre, ou certain villages des Aravis/Bauges le sont plus.

27/03/2024 07:49:16 - Lavant - Theo

Je me souviens de l'effondrement d'un pan entier de la falaise du Prigentil en 1998. Il est en effet imprudent d'envisager des constructions dans ce secteur. Il est plus judicieux de construire au profit des familles plutôt qu'à l'avantage des promoteurs et autres investisseurs condateurs de

27/03/2024 20:44:31 - Billard - Alain

Il faut continuer à vous battre contre la construction de ces immeubles à Oisans ! La honte à tous ces promoteurs qui détruisent la nature et l'environnement en France ! Courage mes amis !
27/03/2024 21:25:43 - Pistiaux - Isabelle

Habitante de Bourg d'Oisans je ne peux qu'être contre ce projet !

28/03/2024 13:26:18 - Galvani - Angelina

Laissez la montagne tranquille !!! Arrêtez de bétonner ! C'est un carnage aux 2 Alpes... Ne l'étendez pas !

28/03/2024 18:21:52 - Bossu - Jérôme

Une horreur: un sacrége et un super mouvement de panique en cas de chute de rocher de la falaise...

28/03/2024 18:46:11

Il faut conserver un aspect village et pas l'

29/03/2024 12:00:08 - Meunier - Pierre

Shop au pouvoir de l'argent

29/03/2024 21:08:18

Encore honteux de vouloir détruire la nature pour du béton

30/03/2024 07:48:46 - Dadi - Annouk

Rappelons le contexte de la loi de zéro artificialisation nette ZAN devant être intégrée aux plans d'urbanisme dans les 4 ans.

03/04/2024 10:28:18

Des terrains naturels gâchés pour des appartements remplis 2 semaines par an... Faites de la résidence principale a taille humaine !
06/04/2024 13:50:16 - Pierrat - Valentin

08

De: Denis Vélou <denis.velou@gmx.de>
Envoyé: samedi 13 avril 2024 10:44
À: Enquete Publique PLU
Objet: À l'attention de Mr Rhône

Monsieur,

Sincères remerciements pour notre entretien du 03.04.2024.

Habitant Bourg d'Oisans, je suis inquiet quant aux constructions et différents projets en cours. Je n'en comprends pas le schéma directeur.

Selon mes informations la commune planifie, entre autres, la construction de 350 unités d'habitations (donc nous parlons d'environ 30% = 1.000 habitants supplémentaires pour une commune comptant 3.000 habitants environ). Qui seront ces nouveaux habitants, où exerceront-ils leur activité professionnelle ? Quelles seront les répercussions sur la vie à Bourg d'Oisans ?

Des espaces protégés vont être réduits des 2/3 le long de la rive : est-ce vraiment en cohésion avec les aspirations de respect de la nature de notre société contemporaine ? Est-il en plus nécessaire d'abattre les arbres ?

Nous avons abordé plus précisément les projets « Tennis » et « Condamine » dans notre discussion, j'aimerais vous en proposer le résumé en quelques points :

1. Un questionnaire concernant les suggestions de vie à Bourg d'Oisans avait été envoyé par la mairie aux administrés il y a deux ou trois ans : les réponses n'ont-elles pas fait apparaître clairement le souhait d'améliorer le centre de Bourg d'Oisans, plus particulièrement l'habitat ? Cela améliorerait non seulement l'image et l'attractivité touristique de notre bourg mais offrirait aussi des capacités d'habitation supplémentaires suffisantes en utilisant les nombreux bâtiments actuellement vides et en désuétude. Devons nous attendre qu'ils tombent en ruine ? En tout cas je serais étonné que les projets du type « Tennis », « Condamine » et effacement des espaces nature aient été suggérés dans les résultats de ce questionnaire.
2. Les projets « Tennis » et « Condamine » représentent une perturbation pour les riverains. Pour ne citer que quelques exemples : comment s'habituer à un vis-à-vis surplombant son jardin, à la circulation sur une nouvelle route mitoyenne ? Comment accepter que cette route coupe aussi le jardin de la cure en son milieu pour passer ensuite derrière l'église ? Une église ne doit-elle pas être un lieu de quiétude permettant de se recueillir dans la paix à l'abri des turbulences extérieures ? Une section de cette nouvelle voie va présenter une pente de 17% , elle sera donc une zone accidentogène en période de verglas ou de neige. Qui se porte garant de la sécurité ?
3. L'extension des capacités d'habitation doit-elle se faire au détriment de la qualité de vie alors que d'autres solutions sont possibles ? (voir le point 1)
4. Si j'en crois les rumeurs persistantes, il serait nécessaire d'expliquer aux administrés les conditions financières de ces projets en ce qui concerne la commune évidemment, particulièrement à propos du prix de vente au m2 des terrains communaux. De même en ce qui concerne les marchés passés : Certains murmurent que les donneurs d'ordre seraient aussi les exécutants, ou alors leurs « copains ». Je ne peux imaginer des tels conflits d'intérêts mais il serait primordial de clarifier aussi ce point en toute transparence auprès des administrés, documents et chiffres à l'appui.
5. Je me pose beaucoup de questions aussi quant à l'intérêt financier de tels projets : les prix de vente projetés ne seront probablement pas accessibles pour les Bourcats, on ne peut par ailleurs que rester dubitatif quant à la rentabilité d'une location, vu le prix au m2 projeté. En outre le contexte économique et fiscal permet de moins en moins aux ménages français d'envisager l'acquisition d'une résidence secondaire, la priorité étant naturellement portée sur la résidence principale.

Il est évident que réhabiliter des bâtiments anciens demande plus d'efforts que de construire des blocs d'habitations sur des terrains vierges. Mais cela ne donnerait-il pas un aspect plus agréable à notre petite ville, dans le respect des riverains et de la nature environnante ?

De mon point de vue, les projets concernant une ville devraient articuler une perspective plaisante pour ses habitants, et non un désagrément. Je crains que nous ne reproduisions en grand ce qui s'est passé avec la poste dernièrement : Déplacement de la poste dans un local sous-dimensionné (déjà pour la population actuelle) où il n'y a même pas une boîte à lettres.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et de mes meilleures salutations.

Denis Vélu

N°9

De: Dominique <dominique.wenzel@orange.fr>
Envoyé: dimanche 14 avril 2024 09:22
À: Enquete Publique PLU
Objet: enquête publique sur la modification de droit commun n°1 du PLU du Bourg d Oisans
Pièces jointes: courrier enquete publique.odt; mozilla.pdf; courrier préfecture24jui2000-6.jpg; courrier préfecture24jui2000-5.jpg; courrier préfecture24jui2000-4.jpg; courrier préfecture24jui2000-3.jpg; courrier préfecture24jui2000-2.jpg; courrier préfecture24jui2000-1.jpg

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver ci-joint, notre réponse à l'enquête publique sur la modification de droit commun n°1 du PLU du Bourg d'Oisans.

Sincères salutations,

Christine et Dominique WENZEL

N°9

Christine et Dominique WENZEL
157, montée de la condamine
38520 Le Bourg d'Oisans

Courriel ch.wenzel@orange.fr
Téléphone 06 76 83 47 56

A Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Bourg d'Oisans, le 12 avril 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête publique lancée par la Mairie du Bourg d'Oisans, nous venons vous entretenir de nos ressentis face à la campagne de constructions hors norme lancée par la commune.

Nous résidons sur la parcelle n° 816, incluse dans la zone 1.5 concernant les projets NOVELIA et TRINIA pour un total de 116 logements.

Notre maison, située le long de la montée de la cure, a été construite conformément aux choix architecturaux de notre village de montagne (R1). Nous sommes fermement opposés à l'évolution proposée par le PLU qui autorise la construction de 7 immeubles annoncés à 3 étages mais dans les faits 5 étages côté aval. Ce n'est pas moins de 160 logements qui sont prévus dans ce secteur !! Nous avons choisi, comme beaucoup de Bourcats, de vivre dans un village de montagne avec ses avantages et ses inconvénients. C' est un choix que nous avons fait en connaissance de cause : comment pourrions nous accepter un tel changement imposé sans aucune écoute du regard que nous portons sur notre village ?

Au delà de nos propres considérations de changement de mode de vie il est évident que l'incidence sur l'ensemble de la commune et ses habitants serait énorme :

- le village du Bourg d'Oisans est la porte d'entrée du parc des Ecrins, il « donne le ton » sur la vision que ses habitants ont de la vie à la montagne, au plus près de la nature et de sa faune. Ce champ magnifique reçoit tous les soirs la visite de nombreux animaux dont de majestueux chevreuils avec leurs biches, renards, lièvres..... Pourquoi délibérément détruire leur habitat alors que l'on ne nous parle que d'écologie, de sauvegarde des espèces en particulier en protégeant leur habitat ?

- ces 7 immeubles dans un quartier résidentiel de maisons individuelles surplomberaient l'entrée du village et nuiraient donc gravement au panorama que l'on a lorsque l'on arrive par la route nationale et à la vue dégagée sur l'église....

D'autre part, la question se pose de savoir quelle population va occuper ces logements : trop cher pour des saisonniers qui de toute façon préfèrent loger dans la station qui les emploie, des vacanciers qui viendront quelques semaines par an faisant de ces logements des lits froids propices aux cambriolages ou aux squateurs..... l'accroissement annuel de la population est minime : pourquoi une telle frénésie de construction dans ces conditions ? Quels sont les intérêts qui sont cachés ? A qui profite ces investissements non rentables ?????

- Problème d'accès : pour l'instant rien de concret, l'accès se ferait par la montée de la condamine avec retour par le chemin de la cure qui à l'heure actuelle est un chemin menant de l'église au cimetière, fréquenté surtout par des personnes âgées pour aller fleurir leurs défunts et par des promeneurs en quête de ballades paisibles sans véhicule....

Une deuxième éventuelle « approche » pourrait traverser la parcelle TRIBIA NOVELIA par une route qui longerait notre terrain pour rejoindre le chemin des Peres en traversant également le jardin de la cure. A noter au passage que cette route détruirait l'ancien réservoir de 300m³ toujours alimenté, qui sert de réservoir tampon et peut toujours être utilisé en réserve pour les services de secours. Achat des terrains ? Expropriation ? Faisabilité des travaux très incertaine au vu de la situation de ce tracé, quant au coût, aucun chiffrage.... En tout cas, personne ne parle des épisodes de froid, neige, verglas, pluies verglaçantes que nous avons pu connaître et qui ne manquerons pas de se reproduire.

- problème de circulation : les routes existantes permettent tout juste, avec beaucoup de courtoisie, de se croiser. Etant entendu qu'une famille a en moyenne 2 véhicules, comment se croiseraient, au bas mot, 320 véhicules supplémentaires ? Beaucoup plus si on rajoute les autres projets qui eux sont lancés au niveau des tennis et du bois Gauthier. D'autant que cimetière, église, école, garderie-centre périscolaire longent la dite route et qu' aucune place d'arrêt n'est prévu à cet effet.

Hormis le problème d'arrêt-minute se pose le problème du stationnement à proprement parlé ! Deux parkings du village sont d'ores et déjà supprimés

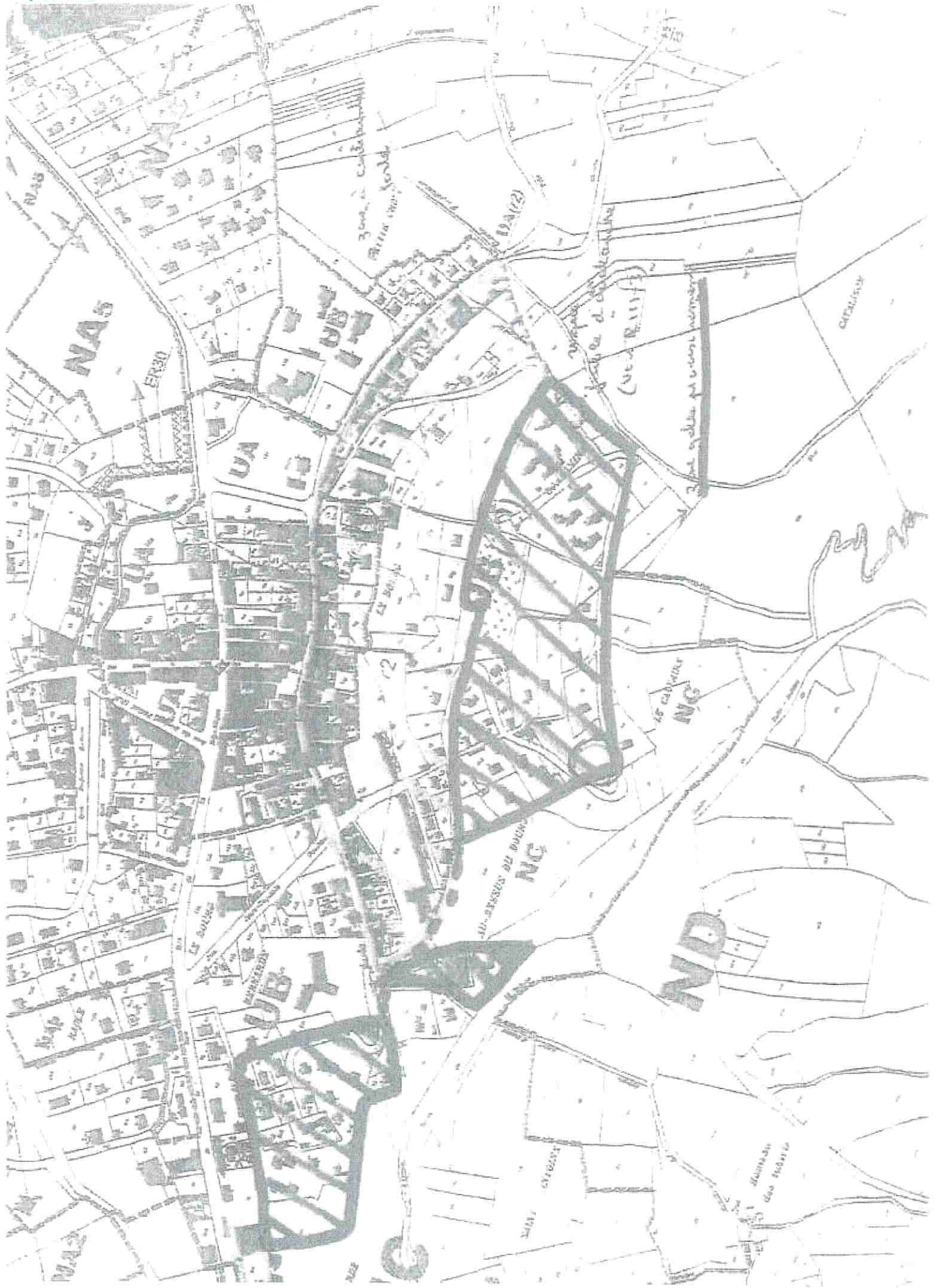
- les livraisons,
- la collecte des ordures, tous des véhicules poids lourds dont le croisement sur la chaussée sera impossible,

- Les risques naturels passés sous silence, mieux qui ont par magie disparus !!!! Nous avons été concernés en 1998 par une chute massive de pierres avec pour conséquences l'évacuation des habitants de l' ensemble du secteur quelques jours. Un merlon a été construit pour protection de l'habitat existant et en aucun cas pour de nouvelles habitations, a fortiori des immeubles de 5 étages !!!! Voir en annexe courrier de la Préfecture pour annuler un permis de construire situé également en aval du merlon : il est vrai que cette construction se trouvait en première ligne, mais sur la carte on constate que toute la zone 1.5 était à l'époque en zone R1 risques modérés et les études mettaient en évidence des chutes espacées mais régulières. On en déduit bien la mesure du risque. Ci-joint également la photo de l' éboulement de juin 1998 où la totalité du 1.5 se trouve dans un nuage dense. L' église même est dans le nuage. Le PPRN a été étonnement modifié en 2022.

La digue devrait être curée régulièrement, la commune en début d' année a décidé de faire un curage de 7000m³ soit seulement le dixième nécessaire et ce, une semaine après notre recours gracieux qui pointait ce manque d'entretien. De plus ce curage est trop bas pour éviter le saut des rochers en direction des projets.

Pour toutes ces raisons, et nous le soulignons en aucun cas pour notre seul intérêt, nous sommes contre ce projet ditirembique qui dénaturerait notre merveilleux Bourg d'Oisans où il fait bon vivre entre amis, entre voisins, en famille, près de la nature, des animaux, de la flore. D'autant que les projets des anciens tennis secteur 1.6 et du bois de Gauthier secteur 1.1 soit 55 logements collectifs, vont démarrer avec l'agrément de tous. Au vu de quoi le secteur 1.5 doit rester résidentiel.

Annexe Auis n 09



NA3

UA

UB

UBT

ND

NG

NG

Zone de culture permanente

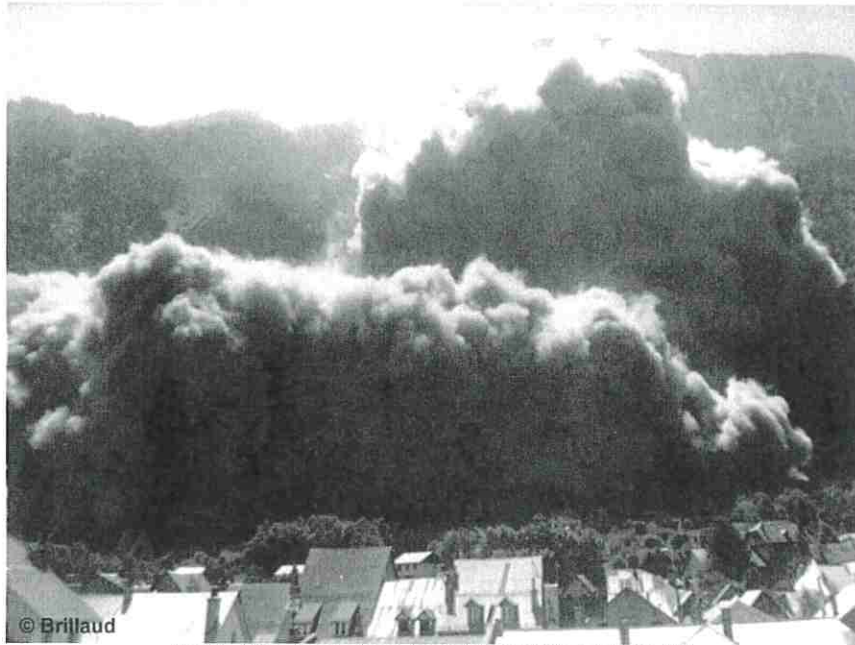
Zone gâchée par un versissement

(voir plan n° 1117)

Montagne des Roches



[Retour](#)



© Brillaud

Photo 5 - Nuage de poussière au-dessus de Bourg d'Oisans le 29 juin 1998

[Retour](#)

Annexe
Avis n° 09
(5 pages)



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

GRENOBLE, LE

24 JUIL. 2000

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Bureau de l'urbanisme

AFFAIRE SUIVIE PAR :
A. SCHWARZ

LE PREFET DE L'ISERE

à

Monsieur le Président
et Messieurs les Conseillers
du Tribunal Administratif
de Grenoble
2, place de Verdun
38 022 Grenoble Cedex

OBJET : déféré préfectoral du permis de construire délivré à Madame et Monsieur Daniel BERTHOU par arrêté n° 38 052 99 A 1026 du maire de la commune de BOURG D'OISANS en date du 19 avril 2000 -

REF. : CL / OL / 6274

P.J. : 8 (cf. bordereau)

En application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des régions, des départements et des communes, j'ai l'honneur de déférer à la censure de votre Tribunal l'arrêté cité en objet par lequel le maire de la commune de BOURG D'OISANS a accordé un permis de construire à Madame et Monsieur Daniel BERTHOU.

I - EXPOSE DES FAITS

Madame et Monsieur Daniel BERTHOU, demeurant à PARIS, sont propriétaires d'un terrain cadastré section AR parcelle n° 760, d'une superficie totale de 1130 m², au lieu-dit LE BELVEDERE, sur la commune de BOURG D'OISANS (Isère).

Le 20 octobre 1999, ils déposent en mairie de BOURG D'OISANS une demande de permis de construire une maison individuelle sur cette parcelle (pièce jointe 1)

Par arrêté en date 19 avril 2000, reçu en préfecture le 25 avril 2000, le maire de BOURG D'OISANS leur délivre ce permis de construire (pièce jointe 2).

Par courrier valant recours gracieux en date du 10 mai 2000, j'ai demandé au maire de BOURG D'OISANS de bien vouloir retirer son acte en tant qu'il était entaché d'illégalité (pièce jointe 3).

Les certificats de dépôt auprès des services postaux ci-joints établissent l'accomplissement des notifications de ce recours par lettres recommandées à l'auteur de l'acte ainsi qu'à ses bénéficiaires (pièce jointe 4).

Le Maire de BOURG D'OISANS n'ayant pas retiré son acte, j'ai l'honneur de le déférer à la censure de votre Tribunal en application des dispositions de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 précitée.

II - EXPOSE DES MOYENS

Le projet de construction des époux BERTHOU se situe dans le cône de déjection du torrent de SAINT-ANTOINE (cf. plan de situation et photographies du site en pièces jointes 5 et 6).

Il s'agit d'une zone sur laquelle pèse un risque élevé d'éboulement et de crue torrentielle.

Les derniers éboulements survenus le 22 janvier 1998 ainsi que les 28 et 29 juin 1998, de même que l'historique ci-dessous éclaireront votre tribunal sur l'importance de ce risque :

- Hiver 1690-1700 : le bassin du SAINT-ANTOINE connaît un écroulement massif ;
- 1700 : une grave crue du SAINT-ANTOINE cause de nombreux dégâts dans le bourg ;
- 1852 : des crues torrentielles provoquent une inondation de la plaine de la ROMANCHE ;
- 1893 et 1905 : le cours d'eau du SAINT-ANTOINE provoque des dégâts importants ;
- 1818 : création de la plage de dépôt de LA MORLIERE ainsi que d'un chenal de dérivation supprimant la traversée du bourg par le cours d'eau ;
- Depuis 1950 : rénovation complète du dispositif de protection ;
- 27 mars 1965 : éboulement d'environ 80 000 m³ suivi pendant plusieurs années de crues torrentielles avec laves ;
- 22 janvier 1988 : éboulement de 230 000 m³ ;
- 2 juin 1998 : crue torrentielle entraînant plus de 20 000 m³ de matériaux transportés sous forme de charriage et de lave ;
- 29 et 30 juin 1998 : éboulements de 100 000 m³ ;
- Été 1998 : aménagements du lit du SAINT-ANTOINE réalisés sur le cône de déjection, sous maîtrise d'ouvrage communale (digue torrentielle, plage de dépôt des ALBERTS et de LA MORLIERE) et réalisation d'une première tranche d'un merlon pare blocs ;
- Fin septembre / début octobre 1998 : plusieurs petites crues torrentielles avec laves ;
- 16 août 1999 : lave torrentielle d'environ 10 000 m³ ;

- 1999-2000 : réalisation de la 2^{ème} tranche du merlon pare blocs et de la digue de LA CONDAMINE ; aménagement de la plage de dépôt de LA MORLIERE.

L'état actuel de la falaise fait craindre à une échéance indéterminée mais vraisemblablement proche, d'autres coulées de laves et probablement d'autres éboulements.

Ceux ci ont pu être estimés par le bureau d'études géotechniques Société Alpine de géotechnique (SAGE) et le service Restauration des Terrains de Montagne (R.T.M.) de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt à 150 000 m³ à court terme et à 600 000 m³ à moyen terme.

Un merlon pare blocs de 350 mètres de long et de 7 mètres de haut - dont la hauteur peut être portée à 11 mètres - a été construit.

Cet ouvrage fait partie d'un ensemble de mesures de protection préconisées sur la base de plusieurs rapports d'expertise.

Il a été conçu essentiellement pour protéger l'existant et non pas dans le but de permettre la poursuite de l'urbanisation du secteur.

Ses études de dimensionnement montrent que cet ouvrage peut faire face à un remplissage du talweg par de nouveaux éboulements à concurrence de 300 000 m³ (étude SAGE du risque de chute de blocs, rapport 1452 de décembre 1998 ; étude du risque d'avalanches du service R.T.M., rapport VS du 8 décembre 1998).

Vous noterez qu'une conjonction de phénomènes (chutes de blocs, laves torrentielles et avalanches par exemple) survenant sur le site actuel pourrait entraîner un dépassement de cet ouvrage de protection existant ou de l'ouvrage porté à 11 mètres de hauteur.

La parcelle en litige est d'autant plus vulnérable qu'elle est située en première ligne, au sommet de la zone urbanisée.

Elle est menacée par un risque résiduel, malgré l'édification du merlon pare blocs.

En présence d'un risque menaçant la sécurité publique, et plus particulièrement celle des occupants de la construction projetée, le maire devait faire application de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme modifié par l'article 2 du décret 98-913 du 12 octobre 1998 qui dispose que :

"Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. Il en est de même si les constructions projetées, par leur implantation à proximité d'autres installations, leurs caractéristiques ou leur situation, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique."

Ces dispositions permettent au maire de refuser un permis de construire ou de l'assortir de prescriptions spéciales.

En l'espèce, je soutiens que c'est commettre une erreur manifeste d'appréciation que d'accorder dans cette zone et à cet endroit un permis de construire ayant comme seule prescription de renvoyer le constructeur à sa responsabilité de maître d'ouvrage.

Le risque pesant sur cette parcelle étant d'un niveau élevé et ne pouvant pas être annihilé par les aménagements publics réalisés ou futurs - et encore moins par des aménagements laissés à l'appréciation du constructeur -, j'ajoute que le maire devait nécessairement refuser l'autorisation de construire.

Or l'arrêté du maire, tout en visant le fait que le projet de construction est situé dans le cône de déjection du torrent de SAINT-ANTOINE, attire simplement l'attention du pétitionnaire sur la situation de son projet en zone de risque.

L'unique réserve liée à ce risque consiste en la prescription suivante :

" l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait qu'en raison de la situation du projet en zone de risque, et malgré les travaux réalisés par la commune pour assurer la protection du site contre le risque torrentiel, d'une part, et de chute de blocs, d'autre part, il est de sa responsabilité, en tant que maître d'ouvrage, de s'assurer que la construction respecte toutes les mesures techniques appropriées pour se prémunir contre ce risque ".

Votre Tribunal constatera au passage, si besoin était, que cette réserve démontre que le maire reconnaît la présence d'un danger pesant sur la construction malgré la réalisation des travaux de protection.

Il retiendra que cette prescription ne suffit pas à certifier que vivre dans la maison projetée ne présentera aucun risque pour ses occupants, celle-ci étant d'ailleurs située perpendiculairement à la pente, avec un dépassement par rapport à celle-ci de 2,99 mètres calculé à l'égout de toiture.

Le maire de BOURG D'OISANS aurait dû suivre l'avis défavorable émis le 3 décembre 1999 par la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui a été sollicitée au cours de l'instruction de la demande de permis de construire compte tenu de la localisation du projet en zone de risque (pièce jointe n° 7).

Cet avis défavorable, visé dans l'arrêté en litige, précisait :

- *" le projet de construction se situe au sommet de la zone urbanisée sur le cône de déjection du SAINT-ANTOINE, à l'aval immédiat de la route du réservoir, dans un secteur susceptible d'être concerné par des risques naturels liés :*

- *soit à des éboulements futurs (évalués par SAGE et le service Restauration des Terrains de Montagne (de la DDAF) à environ 150 000 m³ pour le court terme et 600 000 m³ pour le moyen terme, le long terme faisant l'objet d'une évaluation en cours par le Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement).*

- *soit à une conjonction de phénomènes sur le site actuel (chutes de blocs, laves torrentielles, avalanches par exemple) entraînant un dépassement des ouvrages de protection (existants ou en cours de réalisation) conçus essentiellement pour protéger l'existant."*

En conclusion, il était indiqué au maire que cet avis défavorable est susceptible d'être revu dans les conditions suivantes :

- " maintien de l'avis négatif, en cas d'études du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) montrant des risques importants à moyen et long terme pour la sécurité du secteur.

- dans le cas contraire, réexamen du dossier mais à l'échéance de quelques années (5 ?) une fois une certaine "torrentialité" apaisée et un retour "à la normale" obtenu. Des contraintes seront alors imposées dans ce secteur sous forme de dispositions d'urbanisme, règles de construction et modalités de gestion des installations. "

L'étude sur les risques d'éboulement à long terme de la falaise du SAINT-ANTOINE que j'ai commandée au CETE de LYON en juillet 1998 ne m'a pas encore été remise.

En application du principe de précaution, au regard de l'importance des éboulements susceptibles de survenir et, en cas d'une conjonction de phénomènes, du risque pesant sur cette parcelle de dépassement des ouvrages de protection réalisés et en cours de réalisation, il convenait de refuser le permis de construire sur la base des dispositions de l'article R. 111-2 du code de l'urbanisme.

Il ne pouvait être envisagé de rendre possible l'urbanisation de cette parcelle qu'après que les études complémentaires commandées aient démontré une absence de risque ou un risque pouvant être limité par des prescriptions d'urbanisme, de construction et de gestion des habitations.

Plus globalement sur ce secteur, j'ai demandé au maire de geler temporairement l'urbanisation des terrains les plus vulnérables - dont fait partie la parcelle en litige - en leur affectant un coefficient d'occupation des sols nul, la situation pouvant être réétudiée en fonction de l'évolution future de la falaise et de l'apaisement de la torrentialité.

Cette politique d'aménagement a recueilli, du moins dans ses grandes lignes, l'accord du maire notamment dans le cadre du projet de Plan de Prévention des Risques actuellement à l'étude.

J'ai en outre rappelé cette nécessité de limiter l'urbanisation du secteur dans mon courrier portant avis des services de l'Etat sur le projet de révision du plan d'occupation des sols de la commune (pièce jointe n° 8).

IV - CONCLUSION

Par ces motifs, je demande qu'il plaise à votre Tribunal de prononcer annulation de l'arrêté du maire de BOURG D'OISANS n° 38 052 99 A 1026 en date du 19 avril 2000.

Le préfet



N°10

De: pesselier <mpesselier@yahoo.fr>
Envoyé: lundi 15 avril 2024 18:42
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique sur modification de droit commun n° 1 du PLU de Bourg d'Oisans

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes parfaitement conscients qu'une commune se doit de proposer des logements décents aux nouveaux arrivants et qu'il est nécessaire de construire ou de réhabiliter **en fonction des besoins**.

Mais nous sommes totalement et farouchement opposés à l'objet de révision du PLU pour les raisons suivantes

(liste non exhaustive) :

La pléthore de logements prévus sur l'ensemble de la zone de La Condamine (1.5 portée au plan de l'AOP) est en totale inadéquation avec la demande estimée, tant en logements sociaux qu'en « appartements **touristiques** ».

La pépinière d'immeubles en projet sur La Condamine est une aberration, de par leur nombre largement excessif et de par leur hauteur, sans commune mesure avec le bâti actuel.

Ce qui va défigurer considérablement **le paysage et occasionner une gêne évidente à nombre de riverains actuels**.

Il paraît également aberrant d'imaginer pouvoir faire circuler plusieurs dizaines, voire centaines de véhicules supplémentaires par jour sur l'unique voie de desserte actuelle,

à savoir la route de La Condamine. En effet, celle-ci est relativement étroite sur l'ensemble de sa longueur et les débouchés sur le village sont plus que médiocres, que ce soit au niveau de la Mairie, carrefour multiple avec manque de visibilité et au niveau du collège où le STOP sur la rue Saint Antoine est dangereux du fait du stationnement

anarchique sur l'ensemble de ladite rue. Ce qui a pour effet de mettre en péril non seulement les usagers de la route mais, plus encore, celle des élèves du collège !!

Le secteur 1.5 de l'OAP est soumis à des risques naturels d'éboulements rocheux et de laves torrentielles.

Même si ces risques n'ont plus l'air d'exister d'un point de vue administratif, ils sont toujours présents du point de vue physique et concret.

Simple question : est-il raisonnable de vouloir rassembler plusieurs centaines de personnes dans une zone à risque et, en plus, dans des bâtiments non prévus pour résister à un éventuel éboulement ??

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Martine et Roger PESSELIER

7, la condamine

38520 BOURG d'OISANS

non

De: Stuart Pinnell <scp051056@gmail.com>
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 09:02
À: Enquete Publique PLU
Cc: Stuart Pinnell; Maire Bourg D'OISANS Guy Verney
Objet: Notre maison: 9 rue du Château Perrier, 38520 Le Bourg d'Oisans

Cher Monsieur

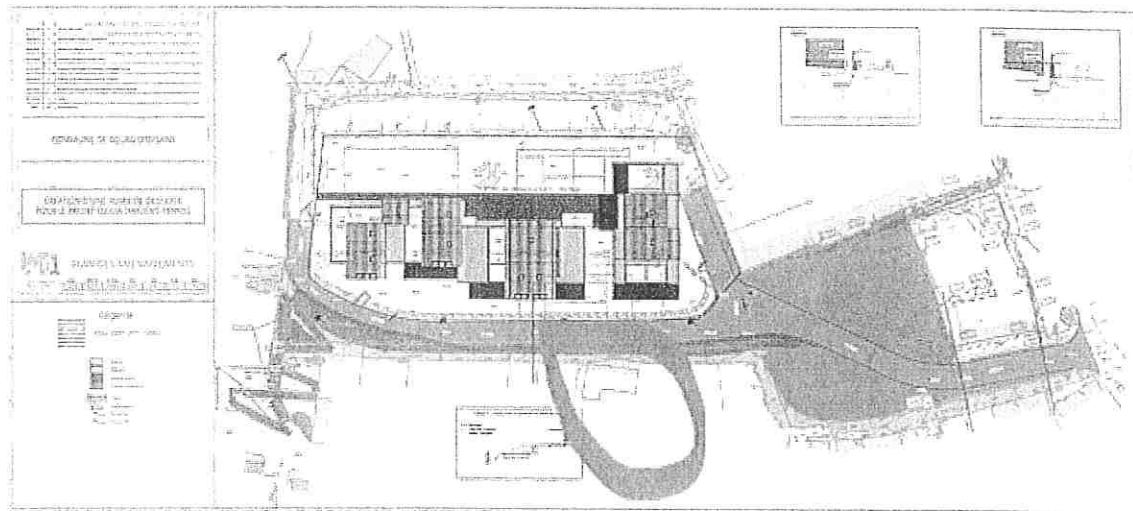
Je tiens à vous faire part de mes observations au sein de votre enquête publique.
Je suis propriétaire de la maison située au 9 rue du Château Perrier au Bourg d'Oisans, indiquée sur le plan OAP:

10:22 Tue 16 Apr

75%

VOIRIE ANCIEN TENNIS - Plan Mairie 20240222

Done



En 2022, j'ai obtenu un permis de construire pour une rénovation complète de ma maison. La rénovation sera terminée en juillet prochain. Un investissement de plus de €400,000.

Lors de plusieurs réunions avec le bureau d'urbanisme à la Mairie, réunion de bornage avec des représentants de la Mairie, discussions avec notre architecte, à aucun moment le projet de mettre une nouvelle voirie à quelques mètres de notre maison n'a été évoqué. Il est clair que si j'avais été au courant du projet de la future voirie, je n'aurais certainement pas investi cette somme dans la rénovation de cette maison. Serait-il possible de déplacer légèrement cette voirie un peu plus loin des habitations ?

Cependant, on m'a attiré l'attention sur les règles du nouveau PLU, qui m'interdisait toute augmentation de surface habitable sans création de place de stationnement (impossible dans mon cas), et j'ai fait modifier mes plans pour respecter ces règles.

J'étais très surprise de découvrir à l'automne 2023 l'existence de ce projet de voirie prévue pour desservir le développement à la Condamine et comme « rocade » pour contourner le centre de la ville pour plusieurs centaines de voitures.

Malgré tous mes efforts : réunion avec M. le Maire, demande écrite à la Mairie, je n'arrive pas à avoir les détails de ce projet de voirie, à savoir :

À quelle distance elle va passer de mon mur /fenêtres ?

À quelle hauteur elle va se situer par rapport au chemin des Écoles existant ?

Est-ce que j'ai le droit de déposer un recours contre ce projet ?

Quel est la période prévue pour les travaux ?

Quels vérifications seraient prises pour éviter toute endommagement de ma maison ?

Je n'ai aucune objection au projet de construction d'immeubles sur les anciens tennis, terrain vague, mais je ne comprends pas le projet de construction d'immeubles dans le champ de la Condamine, alors qu'il y a tellement de maisons et immeubles à faire rénover dans le centre du Bourg, comme j'ai fait.

Il serait plus judicieux et écologiste de redensifier le centre du Bourg et de rénover ou construire dans des zones déjà urbanisées et bétonnées au lieu de détruire toute une partie verte . Il y en a de nombreuses pratiquement à l'abandon et d'attirer ainsi plus de commerces dans le haut de la rue du Viennois ou le bas du Bourg direction Alpe d'Huez /Les deux Alpes. .

D'autre part j'ai informé la Mairie par écrit et lors de ma réunion avec le Maire de mon intention de clôturer ma parcelle pour interdire tout passage par les marches installées par mon père pour accéder au chemin des Écoles. J'ai suggéré à la Mairie d'y construire un mur pour protéger ma maison des nuisances de la voirie mais je n'ai jamais reçu de réponse.

Il me semble que tout cela manque de logique et de transparence , et donc de processus démocratique.

Bien cordialement

Sylvie Pinnell

N°12

De: gerard donnot <gerard.donnot2@orange.fr>
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 17:29
À: Enquete Publique PLU
Objet: observations
Pièces jointes: IMG_20240417_0001.pdf

Prière de joindre ce document au registre d'enquête publique.

(N°12)

Bourg d'Oisans le 17 Avril 2024

Mr DONNOT Gérard
13 la condamine
38520 Le Bourg d'Oisans

Monsieur le commissaire enquêteur.

Habitant la condamine depuis 1987, je tiens à m'opposer catégoriquement à la modification du PLU Sous secteur 1-5 pour le densifier à 116 logements alors que le PLU en autorise 63 actuellement.

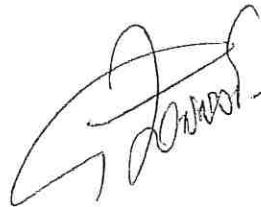
Cette modification demandée semble vouloir officialiser les 2 permis de construire délivrés sur ce tènement.

Un projet adapté et raisonnable est possible sur ce terrain en respectant (le PLU, l'habitat et les habitants).

Le Maire se doit d'informer les habitants sur le traitement des problèmes induits par ce projet (route, parking etc...)

Une meilleure concertation et une bonne communication seraient appréciables.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



N°13

De: denis fiat <denis.fiat@hotmail.fr>
Envoyé: mercredi 17 avril 2024 21:28
À: Enquete Publique PLU
Objet: enquête publique modification du droit commun n°1 du PLU

Monsieur le commissaire enquêteur

Je tiens à vous faire part de mes remarques et sentiments sur le projet d'aménagement du secteur concerné par la modification de droit commun n° 1 du PLU

La densification du nombre de logements prévue à l'A.O.P du P.L.U de Bourg d'Oisans prévoyant d'augmenter du simple au double le nombre de logements dans cette zone, semble démesurée et inappropriée au réseau routier, voire aux réseaux d'eaux usées et à la capacité du réservoir d'eau potable, ainsi qu'à l'esthétique architectural environnant. La proximité et la hauteur prévues des bâtiments obturent considérablement la vue des premières maisons du lotissement de la Condamine et pénaliseront fortement leurs propriétaires.

L'itinéraire, desservant la zone à construire atteint le Belvédère est un itinéraire calme, agréablement ombragé, privilégié des habitants du Bourg et de nombreux touristes marcheurs, joggeurs et cyclistes. La circulation routière engendrée par les habitants des immeubles prévus le long de cet itinéraire lui fera perdre tout son intérêt et ne paraît pas être adapté à la dimension de la voirie

L'ensemble du lotissement situé à proximité sera également impacté et sa sérénité et sa valeur immobilière dévalorisées

Bourg d'Oisans est un bourg de montagne avec une architecture ancestrale. Certes, la possibilité de construire de nouveaux logements ne doit pas être écartée, mais les projets doivent être en cohérence avec la vocation originale de B.Oisans, village de montagne touristique et accueillant et le nombre d'immeubles, représentant plus de 200 logements, prévus sur l'ensemble de ce pied versant transféreront considérablement ce secteur en cité urbaine, avec tous les problèmes qui en résultent.

L'année 1998 a été marquée par deux importantes séries d'éboulements de la falaise du Prégentil cumulant un volume total de 300 000 m³ de matériaux. D'importants travaux de protection contre les arrivées de blocs, des coulées de boue et des avalanches ont été entrepris. Elu en charge des travaux en cette période, les services compétents nous assuraient d'une protection qui laissait cependant la possibilité de débordement de blocs rocheux. Lors de l'effondrement de juin 1998 un énorme nuage de poussière s'abattit sur l'ensemble du cône de déjection provoquant chez les habitants asphyxiés un mouvement de panique. A la suite de cet événement certaines zones de ce cône ont été définies en zones rouge (R1) et le plan occupation des sols préconisé de ne pas augmenter la densité de l'habitat.

(rf Dossier thématique de l'Institut des Risques Majeurs : « grâce à ces mesures de protection les risques ont aujourd'hui quasiment disparus au moins à court terme ou moyen terme. Mais une certaine vigilance reste de mise pour pouvoir parer à toute situation

exceptionnelle. Par ailleurs, la possibilité de survenance à plus long terme d'événements pouvant dépasser la protection en place est prise en compte dans l'aménagement et l'urbanisme « non densification à proximité, accroissement modéré de l'urbanisation plus en aval, non développement des ERP »)

De plus, un plan d'évacuation a été mis en place avec la population concernée. A ce jour complètement sous silence

QUE RESTE T IL AUJOURD'HUI DE CES PRECONISATIONS ; TOUT CELA SEMBLE OUBLIE

Le terrain privé de la famille Hétroy prévoyait un aménagement pavillonnaire, puis le POS de 2018, la possibilité d'une soixantaine de logements. Aujourd'hui la commune autorise 116 logements sans prendre en compte les autres immeubles que cette dernière envisage de construire dans la proximité immédiate. Quel intérêt peut prévaloir au raisonnable ?

Vous comprendrez, Monsieur qu'à la vue de l'ensemble de ces éléments je suis totalement opposé à une telle augmentation de l'habitat

Je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur de l'attention que vous portez à ma requête et vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Denis FIAT

10 la condamine

38520 LE BOURG d'OISANS

no 14

De: FLO <flocro@orange.fr>
Envoyé: jeudi 18 avril 2024 07:36
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique sur la modification du PLU au Bourg d'Oisans

A l'attention de Monsieur Xavier RHONE

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'adresse à vous aujourd'hui en temps qu'habitant du Bourg d'Oisans et plus précisément du lotissement la Condamine, directement au dessus du secteur 1.5.

Je tenais simplement à vous livrer mes questionnements sur les points suivants :

- Je me demande comment il est possible d'autoriser des permis de construire pour deux ensembles immobiliers avec un total de 116 logements sur un secteur où l'OAP en défini 63 ?
Le tout reparti en 7 immeubles de 20 mètres de hauteur (48 logements pour Novelia et 68 logements pour Trigna) dans un secteur où il n'y a que des maisons.
- Je me demande comment on peut oublier de parler du projet de construction des quelques 48 logements supplémentaires, situé à quelques mètres au-dessous du secteur 1.5, dont le permis est déposé sur le terrain de l'ancien camping de la Pastorale ?
- Je me demande comment on peut complétement ignorer la dangerosité de la route qui dessert actuellement ce secteur et accorder des permis de construire disproportionnés pour la voirie et ses habitants ?
Nous n'arrivons déjà pas à nous croiser sur la route, alors avec les 164 logements en prévision
- Je me demande aussi comment se fait-il qu'une grande partie des modifications demandées sur le PLU permettraient de mettre en conformité les permis accordés ?
- Et je me demande comment est-ce que Monsieur le Maire peu affirmer, lors du dernier conseil municipal, qu'il y aurait une éventuelle rencontre entre les habitants et les promoteurs du secteur de la Condamine, afin de voir ce qui est possible de faire, puisque visiblement monsieur le Maire et ses conseiller sont totalement d'accord pour conserver un secteur à 63 logements ????

N'oublions pas que depuis que le permis Novelia a été déposé, et même pendant la phase du recours gracieux, aucune discussion avec la mairie n'a pu être engagée dans le sens de la conservation des 63 logements.

Cela fait maintenant plus de 30 ans que j'habite au Bourg d'Oisans. J'y suis venu pour le travail, pour la qualité de vie et pour l'âme du Bourg d'Oisans.

J'espère que d'autres personnes pourront venir habiter à l'année au Bourg d'Oisans et profiter de la beauté de cette petite ville, car je ne suis pas contre la construction raisonnée d'habitations en adéquation avec l'environnement résidentiel.

Mais cela me semble bien compromis par cette envolé de constructions totalement disproportionnées par rapport à l'environnement et au besoin de logements à l'année.

Je vous remercie, monsieur le commissaire enquêteur, de l'attention que vous porterez à mes questions, ainsi qu'à toutes celles des bourcats qui sont inquiets pour le devenir de notre cher Bourg d'Oisans.

Bien cordialement
Florence Crosasso

Envoyé depuis l'application Mail Orange

N° 15

De: Luis Menendez <menendez.luis@orange.fr>
Envoyé: jeudi 18 avril 2024 16:34
À: Enquete Publique PLU
Objet: Enquête publique

Mme MENENDEZ Marie Louise
2 rue du Paradis
38520 Bourg d'Oisans
à
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis née dans ce village et après avoir vécu dans de très grandes villes, je suis revenue vivre ici dans un bourg apprécié pour son calme, son environnement, son paysage. Dans ma famille se trouvent de nombreux jeunes adultes, habitant Marseille, Lille, Marseille etc... heureux de revenir ici pour profiter de notre village et de la proximité d'espaces naturels où ils peuvent s'entraîner à courir ou à marcher en toute tranquillité!

Je voudrais vous faire part de ma stupéfaction et de mon mécontentement en apprenant le nombre d'immeubles et de logements envisagés sur l'ensemble de notre commune. Après le bâtiment de l'intercommunalité, bloc de béton qui a bien abimé l'esthétique de notre mairie et de son parc, *la verrue architecturale* de l'internat du collège plus fermé qu'une prison, la grisaille et l'immensité de la maison départementale, il ne manquait plus que ces grands immeubles surplombant notre village!

Une des attractivités de Bourg d'Oisans, pour un tourisme familial et surtout pour les bourcats, se trouve être la possibilité de faire de petites promenades en famille telles que le tour du belvédère, les petites sources de la Rive, le bois de Gauthier, tous ces endroits proches où les enfants s'amusez tellement bien!

Fini tout cela! Leurs routes d'accès seront des voies de circulation!

Le plan d'urbanisme actuel prévoit que les nouvelles constructions doivent s'intégrer dans le paysage, posséder des accès suffisants, ne pas gêner le voisinage, tout le contraire de ce qu'on nous réserve!

Est-ce que notre municipalité atteinte de gigantisme, s'est posé la question du bien-être de ses concitoyens? J'en doute!

1- Actuellement 4 médecins installés dans notre bourg, sont déjà débordés par le nombre de patients; 4 mais bientôt 3, car l'un d'entre eux désire prendre sa retraite et aucun remplaçant ne s'annonce à l'horizon.

2- Nous nous trouvons dans le même genre de problème avec le cabinet dentaire qui envisage de fermer ses portes faute de repreneur.

Devrons-nous aller nous faire soigner à Vizille, à Grenoble? Tous les médecins refusent de nouveaux clients!

3- La garderie d'enfants, la maison de retraite, les écoles seront-elles en mesure d'absorber cette nouvelle population? Où vont stationner les automobilistes? Je vois bien déjà dans ma rue du Paradis le résultat au moment de l'entrée et de la sortie des écoles!

Bon nombre de personnes viennent des villages environnants et ne sont pas en mesure d'effectuer leurs emplettes ou d'accompagner leurs enfants en vélo!
En conclusion je pense que cette nouvelle lubie de construction à tout-va ne sert qu'aux investisseurs, aux promoteurs et non pas aux bourcats.
Je dis NON à ça nouveau changement du plan d'urbanisme qui détruit toute notre identité et notre bien-être!

N°16

Nicole et Michel VIEUX
3, rue du château Perrier
Le Bourg d' Oisans

le 18/04/2024

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Enquête Publique Modification du Droit Commun n°1 du PLU (25/03/24)

OPPOSITION aux PROJETS IMMOBILIERS HAUT CENTRE BOURG

L'Intégration paysagère des projets immobiliers des Contamines s/secteur 1.5, (comme d'ailleurs celle du projet du s/s 1.4 A T ex 1.6) n'est pas adaptée à l'Environnement actuel dans ce secteur calme, constitué de terrains en pente ou en palier, de maisons individuelles et de lieux de recueillement ou du souvenir situés à proximité.

La densification démesurée ne correspond pas au besoin réel d'une certaine catégorie de logements et conduit, compte tenu de la volumétrie des bâtiments, à un impact visuel proche et lointain en aval dévalorisant pour l'habitat existant et sur l'attrait touristique de Bourg d' Oisans.

On ne transforme pas un village en ville avec des modifications ou la création de voiries sans prendre en compte toutes les nuisances qui seront apportées dans ce secteur pour le voisinage, par l'augmentation, entre autre, de la circulation de véhicules de toute sorte (aucune étude faite à notre connaissance).

Ces projets sont à repenser avec tous les acteurs, dans un esprit consensuel, en adéquation avec la vraie réalité de la situation (besoin en logements, environnement), le PLU pouvant aussi s'appliquer à minima dans certains secteurs.





Monsieur le commissaire enquêteur,

Dans son objectif de mettre du lien entre les habitants du territoire et de favoriser l'expression de la parole citoyenne, l'association Oblique a réuni un groupe d'habitants de la commune de Bourg d'Oisans désireux d'échanger sur les projets immobiliers en cours.

À l'initiative de la commune, une démarche de modification de droit commun du PLU est mise en consultation dans le cadre de l'enquête publique en cours.

Après une prise de connaissance du dossier, cette démarche nous semble effectivement nécessaire pour rendre compatible les OAP avec les projets d'urbanisme envisagés par la commune.

Néanmoins, l'opportunité de l'enquête publique nous permet de vous remettre les observations et questionnements d'habitants de Bourg d'Oisans inquiets pour l'avenir de leur commune.

Vous constaterez à la lecture des avis individuels ci-joints que la majorité des habitants qui aiment flâner sur les chemins de leur commune et apprécier l'équilibre existant de leur cadre de vie entre les habitations et les zones naturelles, ne comprennent pas les choix d'urbanisation envisagés qui vont sacrifier plusieurs chemins creux bordés de murets en pierres sèches, de haies et de bocages. Ce manque de respect du patrimoine environnemental existant interpelle donc très fortement, d'autant plus que la MRAE n'a pas jugé bon de réaliser une évaluation environnementale au regard de la modification du PLU ! Et pourtant Sauvegarder ce patrimoine naturel, c'est témoigner du respect à l'histoire et à la mémoire collective de la commune.

La disparition de ce patrimoine environnemental au profit d'une route asphaltée amène également beaucoup de questionnements : sa capacité à recevoir un flux important de véhicules dans les deux sens ? La dimension accidentogène de cette voie nouvelle est pointée ; comment allons-nous circuler demain dans le bourg ? La cohabitation entre les véhicules 4 roues, les vélos et les piétons sur cette voie unique interpelle et le manque d'informations dans le dossier PLU ne rassure pas.

L'arrivée de nouveaux citoyens et citoyennes sur la commune provoquera une augmentation du trafic et du nombre de véhicules au sein du bourg. Sur cet aspect, des questions concernant les places de stationnement se posent. D'autant plus que la modification du PLU prévoit une diminution de places de stationnement sur la zone UB (projet initial de 2 places réduit à une seule place) Pourquoi cette restriction ?

Dans la modification du PLU, les changements des règles interpellent et questionnent, notamment sur les projets d'aménagement en bordure de la rivière « La Rive » sur des zones naturelles protégées et qui pourraient être valorisées autrement que par des places de stationnements ?

Sur les objectifs de logements par sous-secteur dans l'OAP n°1 et sur l'obtention des premiers permis de construire, de nombreuses questions se posent :

Sur les objectifs, sont-ils en adéquation et en cohérence avec le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT 2040 ? Dans le PAS, il est clairement exprimé la nécessité de proposer une offre de logement adapté aux besoins du territoire et la nécessité à mener une réflexion sur la diversification du parc logement.

Toujours dans la communication du SCOT 2040 : « Un des enjeux majeurs pour le territoire est l'accès à un logement de qualité en cohérence avec le revenu des habitants et ce d'autant que le territoire n'est doté que de 7,5% de logements sociaux ».

Question : Quelle est la stratégie de la commune en matière d'habitat ? la question se pose car les projets immobiliers sur l'OAP N°1 semble bien éloignés des préconisations présentées dans le PAS en matière de logements.

Question : à quel public s'adressent les logements proposés par les promoteurs privés ? Le cahier des charges est-il en cohérence avec les besoins du territoire ? Quel équilibre social sur le territoire demain ?

Sur les permis de construire autorisés (116 logements concernés), c'est plutôt une incompréhension de la part de plusieurs habitants : comment peut-on obtenir un permis de construire sur un projet immobilier qui demande une modification du PLU et dont une enquête publique est encore en cours de procédure ? Sur ce point, nous demanderons des éclaircissements auprès du commissaire enquêteur lors de sa permanence.

Sur le projet de de logements pour les seniors, grande incompréhension sur l'emplacement de ce projet et cela interroge sur la représentation des personnes vieillissantes. Pourquoi les excentrer du centre du bourg et les éloigner de tous les services ? y a-t-il eu une réflexion sur le sujet ?

Un dernier point plus général mais qui interroge sur la volonté politique du territoire. Pourquoi négocier avec des bailleurs privés sachant qu'il sera impossible ensuite d'intervenir auprès des futurs propriétaires ? Toujours dans le PAS du SCOT 2040 : « limiter la résidence secondaire, avec pour objectif de diviser par 3 la production de résidences secondaires par rapport aux 10 dernières années. » N'existe donc pas d'autres modèles en matière de logements que ceux utilisés par les 2 grandes stations de l'Oisans ?

Ce résumé synthétise les contributions personnelles de plusieurs habitants de Bourg d'Oisans. C'est avant tout la parole de citoyennes et de citoyens responsables qui se sentent concernées-és par la vie de leur commune.

Nous vous remettons, en pièces jointes, les observations pertinentes des participants à notre groupe de travail. Nous espérons que ces avis seront pris en compte dans l'évolution de ces différents projets immobiliers à Bourg d'Oisans et soyez persuadé, Monsieur le commissaire enquêteur, de l'intérêt que nous portons au respect du bien public et collectif du territoire.

Rédigé le 16/04/2024,

Alain VANDELDE, membre de l'association Oblique

Vde.

Pierre MINELLI, habitant à BOURG d'Oisans

P. Minelli

Evelyne LARTAUD, habitante à Bourg d'Oisans

P.O. Chaboulet

Chantal VALLIN, habitante à Bourg d'Oisans

Chantal Vallin

Jean-Pierre DUCAS, habitant à Bourg d'Oisans

J.P. Ducas

Eliane HOSTACHE, habitante à Bourg d'Oisans

Eliane Hostache

Maurice MOREL, habitant à Bourg d'Oisans

P.O. V. M.

Bibi et Charles HOPE ; habitante et habitant à Bourg d'Oisans

Bibi et Charles Hope

Brigitte et Thierry DEGRAEVE ; habitante et habitant à Bourg d'Oisans

Brigitte et Thierry Degraeve

Annick RETORE et Marc THEVENIEAU : habitant et habitante à Ornon

Pierre Minelli
Participation à l'enquête publique
de Bourg d'Oisans du 28 mars au 29 avril 2024

au commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La municipalité du Bourg d'Oisans envisage une modification du PLU et le soumet à enquête publique jusqu'au 29 avril 2024. En tant qu'habitant du Bourg d'Oisans, je vous fais part de mes observations et de mes propositions.

A) Constructions immobilières et voirie sur l'OAP n°1 dite « le Bourg »

1) La **voirie** est envisagée chronologiquement après les constructions, en effet plusieurs permis de construire sont déjà délivrés et certaines études nécessaires aux projets de voirie ne sont pas exposées ou pas réalisées, par exemple :

- sur la zone (nouvelle) 1.3, la rue prévue en amont de la cure (bâtiment public situé vers l'église dans cette zone) risque de détériorer gravement le mur ouest du bâtiment construit en pierre sèche, séparant la terre et une cave et près duquel se trouvent des cavités souterraines.
- sur la zone 1.5, il existe un mur (public) bordant la zone et situé juste en amont de l'église, ce mur est très fragile et devra supporter une partie du poids des immeubles et de la voirie projetés, et en cas d'effondrement de ce mur, le bâtiment de l'église serait endommagé.
- sur la zone (nouvelle) 1.4 la voirie projetée montera à 17 % et passera entre deux murs situés en amont et en aval
- sur les zones 1.4 et 1.3 ; la rue longe des murs fragiles.

Tout ceci **disqualifie** le projet.

2) Le **trafic** sur les rues de la zone entière, vu le nombre de logements projetés, sera intense. Il n'est pas prévu d'étude à ce sujet, ou d'études concernant les questions géotechniques, la **voirie**, la sécurité, les **nuisances** qui seront occasionnées par un flux de véhicules excessif, et enfin les incidences environnementales.

Il convient d'examiner les questions de **sécurité** : voici différentes causes de danger non étudiées par le projet agissant en synergie

- rues étroites,
- pente de 17 % citée plus haut en 1.4
- pente de la rue située entre le collège et 1.4 ,
- la montée de la cure (situé entre les zones 1.3 et 1.5) est en pente très forte, jusqu'à 27 %,
- climat montagnard, l'hiver : neige et glace ou selon la température (de plus en plus variable), pluies abondantes, au cours desquelles la montée de la cure est transformée en véritable ruisseau
- tournants parfois très prononcés (de 90° à 150°) en montée
- manque d'expérience des touristes (cf 3)
- exceptionnellement, un nuage de poussières de roches, cf C) b)

En l'état, **le projet n'est pas recevable**. Il faut absolument trouver des solutions pour **prévenir les dangers**, des propositions seront faites plus loin.

3) Les **projets immobiliers de la zone 1.5.**

La modification prévoit l'augmentation du nombre de logements de 63 à 116, soit presque le doublement, sans aucune justification, ni aucune précision ou aucune étude sur les objectifs, les moyens nouveaux à développer et les effets consécutifs.

Sur cette zone, les permis de construire sont déjà délivrés (avec 116 logements au lieu de 63 prévus au PLU en vigueur). Une anomalie de procédure apparaît de manière obvie.

Les bâtiments prévus à la hauteur de presque 20m seront situés en partie en amont de l'église et défigureront l'environnement naturel et historique de celle-ci .

Il a été exposé que le trafic poserait de graves problèmes et que la sécurité serait menacée (cf 2)).

Il existe un risque pour des biens publics et la sécurité, (mur et église, cf 1) point 2, et 2))

En conséquence, **ces projets ne sont pas acceptables.**

*Je propose de **réduire la hauteur des immeubles à un étage plus combles pour certains, sans augmenter la surface au sol** (et ainsi ne pas dépasser les 63 logements initialement prévus) et de **rendre inconstructible la zone située entre le chevet de l'église et la maison en amont dans la plus grande pente, le long de la montée de la cure (pente à 27%), ceci permet de réhabiliter le réservoir d'eau dévolu aux besoins en cas d'incendie situé sur cette zone. Les problèmes de voirie et de sécurité sont ainsi résolus.***

4) La **cure**, déjà située ci-dessus, et son jardin, sont inclus dans la **zone 1.3** ; ils sont des biens publics et n'apparaissent pas comme tels sur le plan. Un bail emphytéotique en octroie la propriété de droit et de devoir à l'association diocésaine de Grenoble pour la paroisse de l'Oisans, selon la loi 1905. Cette cure et son jardin sont le lieu unique pour certaines réunions de la paroisse (19 communes, réparties sur 541 km²), ils en accueillent de même des agents divers pour leur travail paroissial. La paroisse comprend les paroissiens résidents et en plus grand nombre, les vacanciers qui les rejoignent.

- Le jardin est déclaré zone constructible, cela ne respecte pas le bail emphytéotique.
- Le tracé projeté de la rue isolerait le bâtiment de la quasi-totalité de son jardin.
- La maison est menacée de s'écrouler, cf 1) point 1
- La rue longeant la frontière est de la zone fait disparaître le chemin des pères qui appartient au patrimoine historique du Bourg. Elle détruit la qualité environnementale du quartier.
- La qualité environnementale, historique et opérationnelle de ce domaine est fortement altérée, or il est à l'usage de la paroisse de l'Oisans et il est unique en son genre.

En conséquence, **les aspects cités ne sont pas recevables.**

*Je propose d'**abandonner le projet de route sur la zone 1.3** et de ne permettre que des constructions de **maisons individuelles** sur cette zone. **La cure et son jardin doivent intégralement rester à la disposition de la paroisse, selon le bail emphytéotique.***

Cela préservera la qualité du site et résoudra les problèmes de voirie

et contribuera à la sécurité de toute la zone entière de l'OAP n°1

5) **Logements seniors**

Les logements seniors sont prévus en hauteur, loin du centre, avec des accès en grande pente.

Ceci est totalement irrecevable.

6) L' **ancienne école primaire**, bâtiment communal et public, apparaît comme tel sur le plan « avant modification » et n'apparaît sur le plan « après » comme un bâtiment privé, ceci sans aucune mention explicative. Il est licite de se demander **quel projet** éventuel se situerait en perspective.

*Je propose de **conserver les bâtiments de l'ancienne école et de les transformer en logements pour seniors.***

7) Autres sous-zones *et quartier La Paute*

*Pour toutes les raisons déjà citées, je propose de **réduire la hauteur de tous les immeubles projetés sur le Bourg d'Oisans à un étage, plus combles pour certains seulement sans augmenter la surface au sol**, et ainsi de construire **180 logements** (au lieu de 360) Cela résoudra les gros problèmes de voirie et de sécurité de la zone 1.4 et de la zone 1.1 aussi.*

8) Environnement

L'environnement exceptionnel de ce quartier, déjà évoqué en partie, constitue une **richesse** pour tout l'Oisans et contribue à l'attraction touristique de l'Oisans. Il est à noter, pour souligner la pertinence de ce propos, que ce quartier est situé au vu d'une partie majeure du reste du territoire de l'Oisans. Le caractère naturel et historique de cet environnement sera **perdu** tout simplement.

Les propositions déjà citées permettent de préserver le site.

9) Qualité des habitants

- Il est prévu 29 logements à caractère **social** (25 % des 116), il en faudrait légalement 45 (20 % des 227 concernés sur 260). Il est à préciser que la commune est déjà en déficit de ce point de vue.

- Les prix déjà annoncés publiquement par les promoteurs (presse spécialisée, agences immobilières) sont situés entre 3200 et 4200 euros le m².

Les personnes travaillant au Bourg d'Oisans ou dans l'Oisans et cherchant à se loger **ne pourront accéder pour la plupart à ces logements**. (Cf les études du SCoT en cours d'élaboration sur la population ou autres données publiques). Ce projet servira donc essentiellement les **touristes**.

- L'augmentation très conséquente du nombre d'habitants et/ou de touristes (sans oublier La Paute) conjuguée aux aspects précédents ne pourra que modifier et même

menacer l'équilibre démographique et social. Il est à noter que les constructions privées et la réhabilitation d'anciens bâtiments ne sont pas pris en compte.

*En réduisant la hauteur des immeubles projetés et en conservant la surface au sol, on réduit le nombre de logements cela permet de **réduire de moitié le nombre d'habitants supplémentaires**. Je propose de prévoir dans les nouvelles constructions **tous les logements aidés manquants de la commune**. Ainsi **l'équilibre démographique et social est promu**.*

10) **Economie** Selon l'étude appropriée du SCoT, l'**équilibre** de l'économie de l'Oisans est **menacé** par un tel projet, car il adosse cette économie au tourisme de manière quasi-exclusive.

Les propositions faites résolvent en grande partie ce problème.

*La modération des constructions **permet une diversité économique suffisante sans oublier l'agriculture** (d'après les études du SCoT sur l'économie et sur les activités agricoles et sylvicoles).*

B) Espaces réservés

L'espace réservé ER 24 est amputé. Il constitue une zone naturelle incluse dans le centre du Bourg. Le Bourg d'Oisans est un savant **équilibre entre habitat et zones naturelles**, y compris et de manière très remarquable dans le centre ville, et comporte ainsi un intérêt environnemental, historique et touristique de grande valeur. Ainsi ER 24 devrait-il être **conservé** dans sa totalité.

ER 21, 24 et 25 sont des sites naturels classés Natura 2000 et selon la raison déjà exposée, ne devraient pas abriter de **stationnements**, même si c'est légal. (La légalité ne justifie pas la faiblesse de la réflexion.) Il existe déjà des stationnements non loin de ces ER. Il existe des stationnements au centre ville qui vont être supprimés pour la construction de la maison de l'Oisans, il aurait été logique les conserver au lieu de les transférer. Il existait des possibilités de constructions de stationnement près de la gare routière qui auraient pu être exploitées, mais ne l'ont pas été.

Les **voies de communication** possibles semblent inutiles et défigurent le paysage.

*Je propose que les trois ER 21, 24 et 25 soit **protégés et gardés dans leur authenticité**.*

C) Dispositions relatives aux risques naturels

a) Le texte du PPRN est annoncé, où se trouve-t-il ?

b) Modification du PPRN. **Pourquoi** les risques de nuages de poussières de roches dans les quartiers situés sous la falaise de Prégentil et le merlon sont-ils ignorés ? Ces quartiers sont dévolus à la construction de 260 nouveaux logements.

*La réduction des immeubles présentée plus haut **limite les dangers** liés à ce risque.*

c) Pourquoi les interdictions et les limitations de certains usages et affectations des sols, constructions et activités sont-elles presque toutes supprimées ? (pp 15 à 19 du rapport de présentation). **Quel projet** encore inconnu du public motive-t-il une telle disposition ?

*Je propose que ces **interdictions et limitations soient maintenues**. Cela préservera la **qualité du site de Bourg d'Oisans**.*

D) Publication du projet

Il est regrettable que ce projet ait été exposé à la population dans sa globalité (et vraisemblablement moins que dans sa globalité), si tard et auparavant, de manière si dispersée, avec de nombreux PLU et OAP partiels et de fait provisoires. La mauvaise tenue des réunions publiques est déplorée, la preuve en est que certains habitants se refusent à y prendre la parole ou même à y participer. Ces **dysfonctionnements** rendent la réception des documents ou des discours et la participation à la consultation publique fort laborieuses et le plus souvent désagréables. Cet état de fait est propice à une certaine **désaffection** des habitants à l'égard de la vie publique.

*Je propose qu'à l'avenir, les communications soient faites de manière vraiment transparente et cohérente avec des réunions publiques où chaque participant est honoré et écouté. Ceci permettra une **collaboration constructive entre les élus et la population**.*

Il apparaît que ce PLU est lié à projet global jamais explicité par les élus. Pour l'examiner, j'ai donc abordé les aspects fondamentaux de la réalité dans sa globalité, et par conséquent l'omission inévitable de certaines questions ne change pas l'essentiel de l'analyse. Les **propositions** s'appuient sur les analyses du SCoT et l'esprit des lois de notre pays, elles pallient aux conséquences néfastes du PLU et constituent un projet équilibré. Elles consistent essentiellement en **une pratique immobilière mesurée et la préservation du site**. Ces propositions préservent **l'identité naturelle et culturelle du Bourg d'Oisans et de l'Oisans** et assurent la possibilité de **la dynamique sociale et économique**.

En vous assurant de mon intérêt pour la collectivité toute entière, je vous prie, Monsieur, de croire en mes sentiments les meilleurs.

Fait au Bourg d'Oisans,
62, montée de la cure, le 16 avril 2024



Pierre Minelli

Mes questions/remarques pour le commissaire enquêteur

En quoi le projet immobilier répond-il aux besoins de logements pour la population qui travaille en Oisans ?

Les logements prévus ne paraissent pas tous accessibles aux revenus modestes, donc à qui s'adresse le projet ?

Est ce que ce nouveau projet va permettre à la commune de respecter le pourcentage de logements sociaux à bourg d'oisans?

Est ce bien raisonnable d'annoncer un projet immobilier nouveau avec une augmentation sensible de la population alors que les services disparaissent, qu'il y a des problèmes de circulation, que la MJC a disparu et qu'il n'y a pas de réelle politique culturelle pour les habitants, les jeunes surtout (il y a seulement une politique d'animation touristique).

N'est-il pas possible pour la commune de préempter les logements insalubres vides du centre ville afin de les réhabiliter pour une population travaillant sur l'oisans mais avec des revenus modestes qui bien souvent n'a pas les moyens de se chauffer correctement ?

Evelyne Lartaud

Nous avons pris connaissance du rapport de présentation de la modification du PLU du Bourg d'Oisans au sujet de la construction de 260 logements dans les hauts du Bourg d'Oisans. Ce qui nous amène à faire un certain nombre de remarques :

1 - Ces 260 logements vont générer un nombre très important d'automobiles qui vont circuler sur des axes existants, mais qui vont s'avérer à priori insuffisants et qui, jusqu'à maintenant étaient pratiqués par un grand nombre de promeneurs piétons . Il serait tout à fait regrettable de les élargir et ,de ce fait, supprimer les magnifiques lignées d'arbres existantes, surtout à notre époque où la protection de l'environnement nous commande de les conserver .

2 - Les chemins bordés de murets de pierres sèches , faisant partie du patrimoine commun au village , ne doivent en aucun cas être touchés :

- le chemin des Pères continué par le chemin sous l'ancien collège ,

- le chemin du four à chaux ,

- et les chemins perpendiculaires à ceux-ci, qui montent de part et d'autre du cimetière depuis le village jusqu'au Belvédère

3 - quant aux logements prévus dans la zone 1.1 , pour des Séniors cet emplacement est fort mal choisi : éloignement du centre ville et des commerces , accès pentu .

4 - pour la zone 1.5 : 116 logements est un nombre beaucoup trop excessif . Le nombre de 63 prévus initialement était beaucoup plus raisonnable . D'autant plus que le nombre des logements actuels de la Condamine , sur une surface équivalente , est bien loin d'atteindre ce nombre .

5 - par ailleurs , qu'est-il prévu pour permettre à de si nombreux nouveaux habitants de s'intégrer facilement au pays en ce qui concerne les commerces, l'école, la santé, les loisirs, la Poste ...?

Chantal VALLIN

Jean-Pierre DUCCA

Je constate la destruction totale du chemin des pères.

Ce passage séculaire, entouré de murs en pierres sèches qui ,à l'origine, permettait aux pères Recollet de se rendre à l'église, fait partie du PATRIMOINE de Bourg-d'Oisans.

D'autant plus, qu'il est le seul chemin subsistant dans le centre Bourg.

Or, le contrat petites villes de demain (agence cohésion des territoires) doit permettre de
"PRENDRE SOIN ,
RESPECTER ET VALORISER LE PATRIMOINE"

Qu'en est il????

Ce chemin transformé en route va drainer des centaines de voitures et sera financé par le contribuable.

De plus, le quartier sera défiguré et la suppression du jardin de la cure ne m'est il pas en danger l'ancien bâtiment??

Avec toutes ces destructions irréparables, l'objectif "UNE COMMUNE OÙ
GRANDIR, BIEN VIVRE ET VIEILLIR " semble très loin du contrat petite ville de demain.

Eliane Hostache

Ces objectifs laissent beaucoup de latitude sans préciser les besoins de la population locale en cohérence avec les revenus des habitants et les besoins pour l'accueil des saisonniers qui est un véritable problème pour le territoire conformément au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT en cours d'élaboration.

Pour les opérations déjà connues qui pourraient débiter rapidement, 22 logements du Bois de Gauthier (sous-secteur 1-1) et 116 logements de la Condamine (sous-secteur 1-5) qui représentent près de 55% des possibilités offertes dans le cadre de cette OAP les offres annoncées ne sont pas destinées à favoriser l'accès au logement permanent qui est un objectif prioritaire du SCOT.

Le nombre des logements pour ces opérations déjà engagées correspond-t-il à un recensement effectué qui aurait permis à la commune de fixer ces objectifs ?

Ces opérations nous semblent disproportionnées avec les besoins actuels de la commune.
Répondent-elles à une demande précise de logements en cohérence avec le PAS du SCOT ?

Actuellement il est très surprenant de constater pour le sous-secteur (1-5) *La Condamine* l'implantation sur place de 2 panneaux d'information sur les permis de construire déjà délivrés qui totalisent 116 logements. Le premier de NOVELIA Résidences pour 48 logements accordé le 4 octobre 2023 et le second de TRIGNAT Résidences pour 68 logements accordé le 9 octobre 2023.

Si en principe une OAP constitue un document de référence qui exprime les ambitions et les intentions de la collectivité publique, on peut penser dans le cas présent que cette modification de l'OAP exprime plutôt les ambitions des promoteurs.

Pour le sous-secteur (1-1) *le Bois de Gauthier* où il est prévu 30 logements pour seniors. La situation excentrée éloignée du centre du Bourg ne nous paraît pas adaptée pour des personnes âgées qui se déplacent à pied. Nous pensons que les sous-secteurs numérotés après modification (1-3) et (1-4) plus proches du centre et des commerces seraient plus indiqués pour accueillir des logements pour les seniors.

Les principes d'aménagement

Pour une OAP avec des objectifs en nombre de logements aussi important, la commune en bon gestionnaire devrait au minimum donner un échéancier prévisionnel de la réalisation des équipements correspondants. Cette programmation est totalement absente de cette OAP.

Les équipements de la collectivité tels que réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, points de collecte pour les ordures ménagères ne sont pas évoqués.

Les équipements existants sont-ils suffisants ?

Si non dans quel délai pourraient-ils être réalisés ?

RAPPEL

La réunion du 11/04/2024 en vue de l'enquête publique relative à la modification du PLU du Bourg d'Oisans nous a surtout permis d'évoquer les modifications concernant l'OAP du Centre Bourg (n°1).

La principale modification de cette OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) est la suppression du sous-secteur (1-3) situé au-dessus du cimetière qui prévoyait 43 logements et la répartition du nombre de logements entre les autres sous-secteurs. Cette nouvelle répartition ne modifie pas le nombre total de logements toujours fixé à 260 pour les sous-secteurs numérotés.

Il y a lieu de noter que pour les sous-secteurs non numérotés qui représentent la plus grande partie de l'OAP qui est déjà urbanisée il est prévu d'optimiser les futures implantations des bâtiments pour assurer la densification de cette zone. Cette orientation ne justifie pas la création d'une OAP puisqu'elle correspond à l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) des sols de la Loi Climat et Résilience de 2021.

Pour les sous-secteurs numérotés les modifications du nombre de logements correspondent :

- au maintien du nombre pour le sous-secteur (1-1) *le Bois Gauthier* et le sous-secteur (1-2) qui permettent respectivement 66 et 3 logements ;
- à la diminution du nombre pour le sous-secteur (1-4) qui passe de 55 à 36 logements ;
- à l'augmentation du nombre pour le sous-secteur (1-5) *la Condamine* et le sous-secteur (1-6) qui passent respectivement de 63 à 116 et de 30 à 39 logements.

OBSERVATIONS ET QUESTIONNEMENTS

Sur les limites de cette OAP

Nous considérons que le périmètre de cette OAP n'est pas justifié. En effet il englobe pour une grande partie des secteurs déjà urbanisés et un secteur (1-2) où est prévu uniquement 3 logements individuels. Pour ces secteurs la commune ne définit pas d'orientations autres que celles prévues par la Loi Climat et Résilience qui instaure l'objectif ZAN pour 2050. Les orientations envisageables qui pourraient être thématiques telles que paysagères ou environnementales ne sont pas envisagées par cette OAP.

Pourquoi le périmètre de cette OAP n'a pas été limité aux zones non urbanisées ?

Sur les orientations d'aménagement et de programmation

Pour cette OAP qui peut à terme permettre 260 logements nouveaux nous estimons nécessaire et impératif que la commune précise pour les sous-secteurs numérotés **les objectifs et les principes d'aménagement**.

Les objectifs

En ce qui concerne les objectifs en terme d'habitat définis par cette modification pour les sous-secteurs numérotés, il est prévu 30 logements seniors, 3 logements individuels et pour le reste ~~227~~ 227 logements intermédiaires ou collectifs dont 25% aidés.

1/2 finance 25% des 166 Pqts

L'unique indication concernant ces équipements collectifs est le tracé indicatif d'une voirie mixte qui relie le secteur du Collège et la Condamine. En fait ce tracé emprunte pour une grande partie un cheminement piétonnier existant (Le Chemin des Pères). Pour répondre aux besoins de l'OAP cette voirie devra faire l'objet de travaux de terrassement importants avec notamment la démolition d'un mur en pierres sèches qui borde ce cheminement sur toute sa longueur.

Quelles sont les caractéristiques techniques futures et l'estimation de la dépense correspondant à cette voirie mixte et dans quel délai serait elle réalisée ?

Les accès à l'opération de la Condamine sous-secteur (1-5) où des permis de construire ont déjà été délivrés, sont prévus à partir de la voie communale qui monte vers le cimetière. Il s'agit d'une voie étroite où actuellement le croisement de deux véhicules est difficile et parfois impossible.

Quels sont les aménagements prévus pour gérer l'accroissement du trafic résultant des 116 logements nouveaux de ce secteur?

Maurice MOREL
14/04/2024

Bibi Hope
55 rue Émilien Joly
38520 Le Bourg d'Oisans

15.11.2024

A qui de droit,

Heureuse habitante de Bourg-d'Oisans depuis dix-neuf ans, c'est avec tristesse que je vois des changements dramatiques dans notre ville qui ne favorisent en rien la population âgée ni les gens ayant ressources limitées comme saisonnières, familles avec enfants:

1. La construction d'une nouvelle résidence pour personnes âgées à l'écart du centre du village et sur une pente raide. Cela entraînera un isolement qui pourra entraîner des dépressions et un besoin accru de médicaments et de soins.
2. Manque de parking pour les résidences.
3. L'illégalité d'issu du contrat au promoteur avant une change de PLU.
4. Réduction arbitraire des risques environnementales malgré le fait que les risques des éboulements etc. sont bien élevée dans les décennies récentes.
5. Construction d'une amphithéâtre (à côté de la médiathèque) qui va changer le caractère du centre.
6. Aucune respect pour l'idée de réduire l'artificialisation – augmentation importante des routes goudronnées, des arbres battus sans remplacement par exemple.

Je ne suis pas la seule à être inquiète. Malheureusement, beaucoup de mes amis m'ont dit qu'il était inutile de vous écrire car 1) vous ne répondez jamais et 2) Vous n'avez pas l'intention d'écouter les préoccupations profondes de votre population vieillissante.

J'espère sincèrement que vous prouverez que ces opinions sont fausses et je vis dans l'espoir de recevoir une réponse de votre part apportant des réponses aux raisons pour lesquelles vous êtes allés à l'encontre des souhaits de tant de personnes ?

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



6

Places de parking

Dans le PLU

Modification Simplifiée n°2 du PLU
approuvée le 25 janvier 2023

Une modification a été apportée sur les places de parking. Ainsi pour les projets immobiliers dans 1.5, il n'y a qu'une seule place de parking. Sachant que statistiquement il y a 2 véhicules par appartement et qu'à Bourg d'oisans il doit être pris en compte le faible réseau de transport en commun.

o Zones UB :

- Pour les projets de 1 à 10 logements : 2 places de stationnement par logement.

- Pour les projets de 11 logements et plus : 1 place de stationnement par logements.

o Zones UB, UC, A: 2 places de stationnement par logement.

Par conséquent le projet 1.5 engendrerait un nombre important de véhicules pour un nombre très limité de places de parking.

Le projet immobilier Novelia a des murs en bloc béton entre les places de parking et des portes de garage dans le parking au sous-sol. Il est raisonnable de penser que les habitants utiliseraient le parking comme cave. Et que donc il y aurait encore moins de place de parkings.

Où se garaient les voitures ? Des habitants des appartements et de leurs visiteurs ?

- Le long de la montée de la condamine ? dans ce cas il serait impossible de circuler
- Dans le lotissement de la Condamine ? avec des risques de conflits importants entre riverains
- Sur le parking en face du cimetière ? dans ce cas où pourraient se garer les véhicules en cas de visites

Le projet immobilier ne prend pas en compte la problématique des parkings.

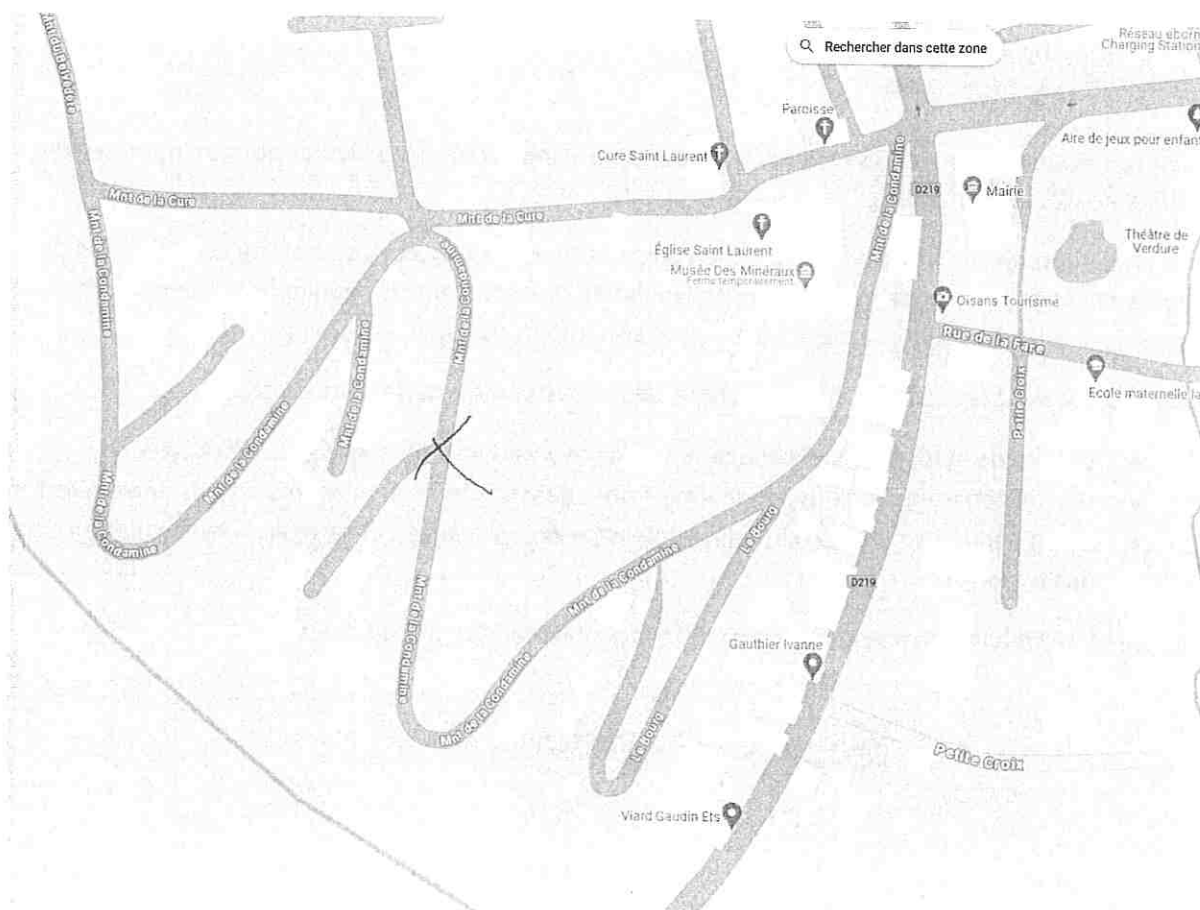
Brigitte DEGAEVE

Projet 1.5 accidentogène ?

La montée de la Condamine est une route qui ne permet pas à ce jour de croiser une voiture, il faut ralentir et se mettre sur le coté.

Est-ce que l'analyse de risques faite par les services compétents a pris en compte que cette route :

- Relie au cimetière
- Relie au lotissement la Condamine
- Reliera bientôt la maison funéraire
- Relierait le projet immobilier. L'entrée du projet immobilier se ferait après le 1^{er} virage et juste en face à la 1^{ere} entrée du lotissement existant de la Condamine. Cet endroit verrait donc un croisement de véhicules très important.
- Verrait un nombre important d'enfants habitants ce projet et circulant à pied pour se rendre aux écoles et au collège. Où se déplaceraient les enfants et tous les piétons ?



Le projet immobilier prévoit de construire les immeubles quasi en limite de la route de la montée de la Condamine. La route n'est pas assez large pour supporter les différents trafics de voitures listés ci-dessus et encore plus lors des périodes hivernales. La route ne peut pas techniquement être élargie compte tenu des arbres et du virage. La route ne prend pas en compte le déplacement des piétons.



bonjour,

voilà mes questions:

comment expliquez-vous la disparition des risques naturels alors que le changement climatique fragilise et déstabilise de plus en plus la montagne?

comment allez-vous harmoniser la circulation induite(500 voitures)par ces logements avec la circulation existante entre autre et pas la moindre celle du collège?

les futurs parkings ont-ils été bien calibré ?

quels pourront-être les emplois pour tous ces nouveaux habitants à l'année?

le prix du m2 sera-t-il compatible avec leur salaire?

Annick Rétoré et Marc Théveniaux